

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2254 - MARDI 10 MARS 2015

CONGO-CAMEROUN

Cap sur la construction du barrage de Cholet

Le Congo et le Cameroun ont signé, le 7 mars à Brazzaville, un protocole d'accord mettant en place le comité inter-État de pilotage du projet de construction de la centrale hydroélectrique de Cholet, dans le département de la Sangha (Congo).

« Nous envisageons le début des travaux d'ici à 2016 », a indiqué le ministre congolais de l'Énergie et de l'hydraulique, Henri Ossebi, cosignataire du document avec son homologue camerounais, Basile Atangana Kouna.

Page 3



Henri Ossebi et Basile Atangana Kouna échangeant les parapheurs

FESTIVITÉS DU 8 MARS À OUESSO

Les Femmes réclament leur autonomisation



La marche des femmes sur l'avenue Marien Ngouabi à Ouesso

À travers une marche organisée à Ouesso, épice de la célébration de la Journée internationale de la femme au Congo, sous la conduite de la première dame, Antoinette Sassou N'Gouesso, les femmes congolaises ont proclamé à l'unisson leur volonté d'autonomisation afin de promouvoir le combat

pour l'égalité entre l'homme et la femme. « Nos pays ne bénéficieront d'une autonomisation des femmes, d'une égalité des sexes et du respect de leurs droits que si nous conjuguons nos efforts à tous les niveaux », a déclaré, à cette occasion, la ministre de la

Promotion de la femme, Catherine Embondza Lipiti.

En vue d'y parvenir, l'épouse du chef de l'État a appelé les autorités nationales à tout mettre en œuvre pour bannir toutes formes de violence, de discrimination et d'injustice dont sont victimes les femmes.

Pages 5,6,7

DÉFECTON DES RÉSEAUX

Le 30 juin, ultime délai accordé aux sociétés de téléphonie mobile

Au regard de la qualité de plus en plus défectueuse des réseaux et de la dégradation des services de téléphonie mobile au Congo, le gouvernement vient d'accorder un ultime délai de trois mois aux opérateurs du secteur afin qu'ils améliorent leurs offres. Faute de quoi, des sanctions seront prises.

« Ces sanctions je le rappelle, consistent au minimum à la suspension de la li-



gence et peuvent aller jusqu'à son retrait pure et simple. », a précisé le ministre des Postes et Télécommunications, Thierry Lézin Mougalla.

Page 3

COUPE D'AFRIQUE JUNIORS

Les Diables rouges entament la compétition par un nul

À l'instar de leurs aînés en Guinée Equatoriale, les Diables rouges juniors ont entamé la compétition par un match nul obtenu au forceps (1-1) face à la Côte d'Ivoire lors de leur première sortie de poule de la Coupe d'Afrique des nations des moins de vingt ans qui a démarré samedi à Dakar, au Sénégal. Logés dans le groupe A, l'un des plus relevés de cette 19^{ème} édition, avec comme adversaires le Nigeria, le Sé-

négal et la Côte d'Ivoire, les Congolais qui comptent un point dans leur gibecière peuvent encore espérer une qualification.

Page 16

ÉDITORIAL

Dialogue

Page 2

ÉDITORIAL

Dialogue

Ce qui frappe le plus les observateurs de la scène congolaise dans le moment présent est le fait qu'avant même de savoir si le dialogue national réclamé par les uns, rejeté par les autres s'engagera ou pas, la classe politique agit comme s'il était déjà une réalité. En témoignent les prises de position qui se multiplient et dont nous nous efforçons de relayer chaque jour dans nos colonnes les plus importantes, les plus significatives.

Au-delà du désordre apparent des idées qu'il traduit, ce déluge d'idées et de propositions présente deux avantages que l'on aurait tort de sous-estimer : le premier est de dégager progressivement les grandes lignes du débat qui, selon toute vraisemblance, va s'instaurer au plan national, en distinguant ce qui est essentiel de ce qui est accessoire ; le second est de faire apparaître sur le devant de la scène les hommes et les femmes qui sont ou seront crédibles et d'effacer ceux qui, par leurs excès de langage, par leur irrédentisme s'en excluent dès à présent.

Ce processus contraste avec le manque de préparation qui caractérisa, en 1991, le dialogue national, engendrant les excès de toute nature qui l'accompagnèrent et provoquant, six ans plus tard, le chaos dans lequel sombra notre pays. S'il ne garantit pas que les débats à venir seront dénués de passion et donc féconds, il jette au moins les bases d'un échange sur la gouvernance publique qui devrait se révéler profitable.

Dans un pareil contexte les dirigeants de l'opposition comme de la majorité seraient bien avisés de consacrer désormais tout leur temps à rassembler, à agréger les arguments qui leur permettront demain de faire triompher leur point de vue. Au lieu de rejeter ou d'approuver simplement le principe d'un changement de la Constitution, ils seraient sages de constituer d'ores et déjà les dossiers qui leur permettront, demain, de se comporter comme des dirigeants responsables et d'asseoir ainsi leur crédibilité aux yeux des citoyens.

Ne pas rééditer aujourd'hui les dérapages qui conduisirent hier au désordre dont nous avons tant pâti est certainement le premier des devoirs civiques que doit assumer la classe politique congolaise.

Les Dépêches de Brazzaville

DÉBAT SUR LA CONSTITUTION

La députée Charlotte Opimbat face à ses mandants

Pour cette descente parlementaire, la députée de la deuxième circonscription de Poto Poto n'était pas seule. Elle était entourée du ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, Collinet Makosso, du président du groupe parlementaire du Parti congolais du travail, Alain Moka, et d'autres responsables.

S'exprimant devant ses mandants, à l'occasion de sa descente parlementaire le 06 mars dernier, Charlotte Opimbat a d'abord fait le point des travaux des sessions parlementaires, notamment la 7ème session ordinaire budgétaire d'octobre et décembre 2014 qui comportait à son ordre du jour plus de quinze affaires dont certaines ont été adoptées.

Le cas de la loi portant organisation de l'activité industrielle au Congo, celle relative à la création des tribunaux d'instance d'Allembe dans les Plateaux et d'Ignié dans le Pool, la loi autorisant la ratification de l'accord de financement entre le Congo et le Fonds africain de développement pour le financement du projet de construction de la route Ndéndé-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville-Brazzaville phase 1. Etc. Informant ses mandants sur le projet de loi de finances pour l'année 2015, Charlotte Opimbat a fait savoir que le budget de l'État exercice 2015, déposé au Parlement le 15 octobre dernier se chiffre à trois mille soixante-neuf milliards sept cent cinquante francs en recettes et en dépenses.

Le changement ou non de la Constitution du 20 Janvier 2002 à l'ordre du jour

Charlotte Opimbat a fait savoir à ses mandants que « *Le PCT s'est déjà prononcé sur ce sujet en demandant le changement de cette loi fondamentale. En même temps, il suit les différentes étapes. Il est ancré dans ce débat en vue d'un dialogue qui nous conduira certainement vers un consensus. Si tel n'est pas le cas,*

d'aller au référendum pour départager le OUI et le NON sur cette question.

Intervenant à son tour, Alain Moka a présenté les raisons qui nécessitent le changement de l'actuelle constitution. D'où, il fallait



Une vue des mandants venue prendre part à la rencontre

chacun de nous se prononcera le moment venu pour le oui et le non à travers la tenue d'un référendum. »

Invité à intervenir, le ministre Collinet Makosso a d'abord rappelé à l'assistance que les Congolais doivent avant tout interioriser le débat sur la constitution tout en cultivant la paix. Ce débat, a-t-il souligné, est normal et ne doit pas nous amener à des affrontements. Ce genre de débat a lieu dans tous les pays. Ce qui caractérise la constitution d'un pays en dehors de toutes les autres dispositions liées au droit, c'est surtout l'organisation et le fonctionnement des institutions. Pour Collinet Makosso, le meilleur moyen de départager les Congolais sur ce débat c'est

concentrer la plupart des pouvoirs aux mains d'une haute autorité notamment le chef de l'État qui, seul, était capable de la rétablir. Aujourd'hui, les données ayant changé, il faut donc une nouvelle constitution qui intégrera toutes les données socio-culturelles de notre pays.

Réagissant à ces propos, certains militants se sont demandé pourquoi avoir attendu aujourd'hui pour vouloir changer cette constitution alors qu'on pouvait le faire il y a deux ou trois ans. C'est sur ce jeu de questions, pertinentes, des populations et de réponses des membres du Pct que le débat a été axé. Et s'est terminé dans la bonne ambiance.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

COMITÉ DE DIRECTION

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordinateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

RÉDACTION DE PARIS

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngonu

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),

Eustel Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriescongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau 75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

LUC DANIEL ADAMO MATETA

« La Constitution...ne doit pas être otage de quelques illuminés politiques ou juristes »

Dans une déclaration rendue publique le 8 mars à Brazzaville, le Front démocratique des partis et groupements politiques du centre solidaire (FDGPSCS), plateforme regroupant plus de dix-huit partis et associations, s'est prononcé favorablement pour le changement profond de la Constitution du 20 Janvier 2002.

Parmi les raisons avancées par cette plateforme, pour justifier cette prise de position, ce groupement de partis note «le régime présidentiel fort» qui ne favorise pas la bonne gouvernance avec un Parlement à même d'assurer un contrôle efficace de l'action gouvernementale ou la possibilité qui devrait revenir au président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale. Autres griefs faits à la Constitution du 20 janvier 2002 : la limitation délibérée de l'âge quant au positionnement aux élections présidentielles et sénatoriales jugée discriminatoire ; le déséquilibre de la durée des mandats des différentes institutions fixées

respectivement à six ans pour le président de la République, à cinq ans pour les parlementaires et les conseillers locaux, à dix ans pour les sénateurs et à neuf ans pour la Cour constitutionnelle, etc. Dans son adresse aux acteurs politiques, le président coordonnateur général national de cette plateforme, Luc Daniel Adamo Mateta, a fait savoir que dans le débat actuel, « Nous devons faire preuve de beaucoup de discernement car le lendemain du Congo en dépend ». Le Congo, a-t-il ajouté, a besoin d'une constitution authentique qui tienne compte de véritables aspirations des populations. Une Constitution qui ne peut contenir en soi les germes d'auto-destruction comme c'est le cas aujourd'hui. « La Constitution que nous appelons de tous nos vœux ne doit pas être otage de quelques illuminés politiques ou juristes mais l'émanation de toutes les forces vives de la nation », a-t-il renchéri. Notons que près de onze partis politiques ont signé cette déclaration.

Jean Jacques Koumba

ÉLECTRICITÉ

Le Congo et le Cameroun s'engagent pour le barrage de Chollet

Les Républiques du Congo et du Cameroun ont décidé d'accélérer la réalisation du projet de la centrale hydroélectrique de Chollet et des lignes électriques associées, dont le protocole d'accord avait été signé le 28 octobre 2010 à Brazzaville, entre les deux pays.

Les deux pays ont affirmé leur volonté commune à travers la signature du protocole d'accord relatif à l'organisation et au fonctionnement du comité Inter-États de pilotage du projet. Le document a été paraphé le 7 mars entre les ministres de l'Eau et de l'énergie du Cameroun, Basile Atangana Kouna et de l'Énergie et de l'hydraulique du Congo, Henri Ossebi.

Ainsi, tous ont convenu ce qui suit : le siège sera à Brazzaville ; le Cameroun occupera la place de directeur général du projet et celle de directeur général adjoint reviendra au Congo ; les autres experts seront recrutés, après avis d'appel à candidature et les postes équitablement répartis, à raison de trois postes par pays. Ensuite interviendront les études de faisabilité dont la société en charge de ce travail sera sélectionnée par appel d'offre. Le calendrier de la mise en œuvre du projet planche pour Novembre 2018, le démarrage des travaux de construction de l'ouvrage. Cependant les ministres sont plus optimistes pour l'année prochaine. « D'ici à 2016, on peut déjà penser au début des travaux (...) », a déclaré Henri Ossebi, rassurant. Les deux parties ont réaffirmé leur intérêt à faire de ce projet la fondation de l'interconnexion électrique entre les deux États et éventuellement avec d'autres États voisins dans le cadre des Accords du Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC). Selon le secrétaire permanent du PEAC, Jean Chrysostome Mekondongo, les résolutions prises par les deux États sont une avancée significative pour le projet Chollet d'une capacité de 600 mégawats. Aussi, l'essor de l'électrification de l'Afrique centrale est fondé sur ce genre de projets intégrateurs.

« Le PEAC a été créé en 2003 pour promouvoir ce fort potentiel dont dispose l'Afrique centrale (...) plus de 57% du potentiel hydraulique africain, une puissance énergétique d'Afrique centrale qui traîne un paradoxe de celui d'un très faible taux d'électrification. Ce projet vient combler ce retard », a conclu le secrétaire permanent du PEAC.

Notons que toutes ces décisions ont été conclues au terme d'une séance de travail qui a regroupé les délégations des deux pays. Elles s'inscrivent aussi dans le cadre du renforcement des relations d'amitié et de coopération entre le Cameroun et le Congo.

Nancy France Loutoumba

TÉLÉPHONIE MOBILE

Thierry Mougalla: « La qualité de services est une obligation et non une option »

Devant la mauvaise qualité des réseaux de télécommunications, depuis près de deux ans maintenant, les opérateurs de téléphonie mobile se sont engagés à améliorer la qualité de leurs services. Après un premier délai échu en décembre 2014, il ne semble pas que les choses se soient arrangées de manière significative car les plaintes des consommateurs se multiplient. La décision prise par l'Arpce et l'État de leur concéder un délai jusqu'en juin est le dernier, à en croire le ministre des Postes et Télécommunications qui évoque des sanctions administratives si les réseaux ne s'amélioreraient pas à la date du 30 juin 2015.

Les Dépêches de Brazzaville : La mauvaise qualité des réseaux persiste et les plaintes des consommateurs ne trouvent toujours pas de dénouement. Que se passe-t-il au fond monsieur le ministre ?

Thierry Mougalla : Nous avons tous le sentiment et la sensation qu'aujourd'hui les réseaux sont largement dégradés, tous opérateurs confondus d'ailleurs. Si ce n'est pas la difficulté pour avoir son correspondant au bout du fil, ce sont des problèmes de Sms, de réseaux, de coupures intempestives, et de ponction de crédit alors que vous n'avez pas passé d'appels. D'autre part, il est constaté des problèmes sur Internet, notamment l'Internet mobile. Cette somme de facteurs est d'ailleurs traitée par l'Arpce. À cet égard, nous avons tous appris, il y a quelques jours, que le régulateur avait acquis des équipements qui devraient renforcer le contrôle de la qualité des communications. Tout cela est très bien. Cela étant, ces problèmes durent depuis près de 18 mois au point où l'image des opérateurs auprès des Congolais s'est largement dégradée et que nos compatriotes doutent à présent fortement de la qualité des réseaux et de la téléphonie nationale. Dans ce contexte, il est clair que le gouvernement se doit de monter au créneau afin de s'assurer que les choses se redressent et ce, dans des délais qui soient raisonnables.

L'Arpce a justement placé ce délai pour le mois de juin 2015, après celui de décembre 2014, le temps que les opérateurs améliorent leur réseau. Pour les consommateurs,

c'est un délai de trop. Qu'en pensez-vous ?

Juin, c'est dans trois mois. Ce n'est pas si loin que ça. Pour ma part, je considère qu'il s'agira de l'ultime délai que l'État accordera aux opérateurs pour se ressaisir. Il y a un an, comme vous le savez, l'État, à travers le régulateur a infligé une amende aux deux principaux opérateurs que sont Airtel et MTN. Il s'agissait-là de l'application des dispositions de l'article 171 de la loi du 25 novembre 2009 sur les communications électroniques. Dans le cas où malheureusement les choses ne s'amélioreraient pas, je serais amené, après avis du régulateur, à proposer la prise des sanctions administratives prévues par l'article 172 de la loi précitée.

Quelles sont ces sanctions ?

Ces sanctions, je le rappelle, consistent au minimum à la suspension de la licence et peuvent aller jusqu'à son retrait pure et simple.

Comment gérerez-vous ce vide de moyens de communication si les licences venaient à être retirées ?

Non ! Il ne s'agit pas d'un retrait physique, brutal et matériel du jour au lendemain. C'est-à-dire que si nous prenons une décision le 30 juin, cela ne veut pas dire que le 1^{er} juillet les opérateurs fermeraient. Cela veut tout simplement dire que nous prendrons l'ultime sanction administrative qui va déclencher le dernier délai qui devra amener le ou les opérateurs concernés à se ressaisir définitivement. C'est donc une sanction conservatoire. Si par exemple la licence était suspendue, on donnerait, dans le cadre de l'arrêté que je prendrais dans

cette hypothèse, le temps nécessaire aux concertations entre le gouvernement et les maisons mères de ces sociétés pour que nous réglions le problème. C'est au terme de ce nouveau délai, si les choses ne s'amélioreraient pas, que nous serions amenés, hélas, à confirmer cette sanction administrative.

À quoi est due réellement la perturbation des réseaux ?

Il y a probablement toute une série de facteurs dont principalement la modernisation des réseaux. Il faut aussi, à la décharge des opérateurs, relever que parfois, dans certaines zones reculées, ils rencontrent des problèmes causés par le manque d'énergie pérenne. Ce qui peut impacter sur le fonctionnement de leurs équipements. Tout cela nous l'admettons. Mais comme vous le savez, les opérateurs ont une obligation contractuelle contenue dans leurs cahiers de charges : il s'agit de la qualité de services et de la satisfaction des clients. La qualité de services est une obligation et non une option. Donc nous serons amenés à observer les choses froidement au terme du délai qui a été fixé par le régulateur et rappelé par moi-même à l'instant.

Les consommateurs accusent l'État et l'Arpce d'être trop cléments vis-à-vis de ces opérateurs. Comment répondez-vous à ces critiques ?

Un gouvernement, un régulateur se doivent d'être responsables. Ce sont les opérateurs qui nous permettent de communiquer à travers le territoire national. Ensuite, il faut constater d'importants investissements dans notre pays en termes d'infrastructures de télécommunications. Enfin, ces opérateurs ont créé de nombreux emplois notamment pour les plus jeunes. Donc, on ne doit pas jeter tous les acquis à la poubelle, sous prétexte qu'ils auraient momentanément des problèmes de réseaux.

Quentin Loubou

Les acteurs exerçant dans la « Logistique » se mettent en réseau

Les acteurs public et privé de la filière « Logistique » de Brazzaville se sont constitués en une équipe au sein d'une plateforme, mise en place dans le cadre du Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales (PRCCE), afin de mieux travailler en réseau et affronter les difficultés liées à l'exercice de leur activité.

Cette association regroupe les très petites (TPE), petites et moyennes entreprises (PME) exerçant dans le domaine du transport et logistique (envoi courrier, colis), ayant entre 5 et 19 salariés, qui constituent la cible du PRCCE. Ces acteurs économiques ont été informés et sensibilisés sur l'importance du dialogue public et privé permanent.

Dans le cadre de la diversification économique, il est apparu nécessaire la mise en œuvre des politiques sectorielles et un environnement favorable au développement des PME et TPE ainsi qu'en soutenant de manière durable leur développement.

Tel est l'objectif du PRCCE, un programme mis en place afin de contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie congolaise par la diversification du tissu entrepreneurial et l'amélioration de l'environnement dans lequel évolue le secteur privé.

Dans sa composante, appui à l'amélioration du climat des affaires, le PRCCE organise des concertations entre les acteurs des filières prioritaires retenus dans le Plan national de développement, évoluant dans les secteurs public et privé.

Ainsi, à travers le PRCCE, les acteurs évoluant dans la logistique ont mis en place leur plateforme pour être plus opérationnel et efficace. En effet, le secteur connaît des difficultés qui

constituent la clé de voute pour l'éclosion du secteur.

De façon pêle mèle, la plupart d'entre eux travaille dans un environnement malsain et beaucoup d'entre eux n'ont pas de locaux adéquats. Ils décrivent aussi l'inexistence d'une flotte aérienne pour l'envoi des colis. Ils sont entre autres, aux prises à une concurrence déloyale, à une multitude de taxes et d'impôts, sans oublier les tracasseries administratives, surtout celles de la police.

Ces représentants d'entreprises ont par ailleurs, épinglé les difficultés d'accès aux crédits. Car, selon eux, les banques de la place présentent des conditions rigides qui facilitent pas l'obtention des crédits.

La logistique s'apparentant au dynamisme, l'état des routes constitue aussi un goulot d'étranglement. La politique des pouvoirs publics d'emmailler le territoire national d'infrastructures routières digne de ce nom, y est en cours. Seulement, les résultats attendus sont encore insuffisants. Certes, les axes routiers sont construits mais le manque d'entretien impacte négativement les activités de la Logistique.

Toutes ces difficultés et bien d'autres ont été répertoriées et quelques pistes de solutions ont été proposées pour y remédier par les acteurs de la filière « Logistique » par secteur, à travers

la plateforme qui est déjà opérationnelle.

Notons que les professionnels de la filière représentent l'ensemble des composantes de la logistique : prestataires logistique, transporteurs, industriels chargeurs, distributeurs, sociétés de conseils ou de services, prestataires informatiques, syndicats professionnels du transport, organismes de formations et des institutionnels. La fonction logistique est axée sur la gestion des flux de marchandises et d'informations associées. Ainsi le terme « filière » permet de mettre en évidence la complémentarité existant entre les activités logistiques proprement dites et le transport de marchandises, des opérations logistiques.

Notons, que ces acteurs interviennent tout au long de la chaîne logistique, aussi bien dans la phase de production d'un produit que dans celle de distribution. L'unité de gestion du programme du PRCCE a requis les services d'un consultant afin d'appuyer l'organisation et la structuration de la filière « Logistique », à travers une concertation entre les acteurs des secteurs public et privé de ladite filière de Pointe-Noire puis de Brazzaville.

Rappelons que le PRCCE est un programme mis en place par l'Union européenne et la République du Congo, dans le cadre du 10^e Fonds Européen de développement. Le PRCCE a reçu mandat du ministère du Développement industriel et de la promotion du secteur privé pour l'organisation des concertations entre les acteurs des filières prioritaires (BTP, Logistique, Bois et Agro-Industrie) évoluant dans le secteur public et privé.

Nancy France Loutoumba

VIE ASSOCIATIVE

Les promoteurs de la boisson «Tsam» restrurent leurs instances

L'Amicale pour la promotion du Tsam a tenu son assemblée générale avec à la clé la réélection de Ghislain Kaïkoni Ngodzé pour un nouveau mandat de trois ans.

L'association regroupant des centaines de personnes issues de divers horizons. Leur objectif : la promotion du Tsam, une boisson locale dont les vertus sont peu connues des consommateurs et des Congolais. Un objectif «noble» aux allures de défense du patrimoine. «Au-delà de ses effets secondaires supposés, cette boisson à la base un facteur d'union entre les communautés, un identifiant culturel. Autour de sa consommation se règlent de nombreux différents», a déclaré un membre de l'APT.

Outre l'élection du président, le bureau compte d'autres figures à savoir : un vice-président (Abraham Onanga), un secrétaire général (Albert Gampio), un trésorier général (Melie Yocka), un chargé

de la communication Michel (Ngassaki-Abondo), un chargé de l'économie et projet (François Okakanga), un chargé des affaires sociales et condition féminine (Jean Félix Ngoma) ; discipline (Émile Ntsiba Okouri) ; matériel (Jean Claude Okemba), sports (Nestor Otol). Ce bureau exécutif est complété par une commission de contrôle et évaluation dirigée respectivement par Leandre Nkeya (président), Jean Raphaël Opango (vice-président), Jean Pascal Nzungani (secrétaire rapporteur) et de deux membres, à savoir Jean Obela et Pierre Abiayi.

Le Tsam n'est pas le seul produit au Congo qui mobilise des gens. De plus en plus des initiatives sont lancées pour la promotion ou la défense de produits qui fondent l'identité des Congolais. Activités sportives, culturelles, scientifiques et même intellectuelles, tout témoigne de cette passion des uns et des autres pour le «local».

Rock Gassakys

COMMUNIQUÉ

La succession Mapouata informe le public que la propriété de feu Alexandre Mapouata située à Sangolo, OMS, au numéro 15 de la rue Alexandre Mapouata n'est pas à vendre.

Des procédures judiciaires sont en cours devant les cours et tribunaux de Brazzaville.

Quiconque achètera cette propriété s'exposera à la nullité de la vente.

La succession

CONFERENCE DE PRESSE DU SECRETAIRE GENERAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL DU 06 mars 2015

Mesdames et Messieurs de la Presse,

En vous remerciant d'être venus nombreux à notre appel, je voudrais saisir cette occasion pour un échange qui vous édifie et qui édifie à travers vous l'opinion nationale de même que la Communauté internationale au sujet de notre regard critique sur la Constitution du 20 janvier 2002. En d'autres termes, il s'agit ici d'élucider ce qui fonde le PCT, qui fonde une bonne partie de la classe politique tout comme celle de la Société Civile, à opter pour le Changement de la Constitution du 20 janvier 2002.

A priori, l'option d'une révision totale ou du changement de la Constitution du 20 janvier 2002 en vue de l'instauration d'une nouvelle république n'a aucun rapport avec le faux procès fait aux artisans du changement de vouloir instituer au Congo une monarchie ou d'assurer à Denis SASSOU NGUESSO la présidence à vie. Force est, dès le départ, de dénoncer, de stigmatiser toute tendance à rattacher la réflexion sur des principes d'organisation d'une communauté humaine à un homme. Cette personnalisation des problèmes politiques fondamentaux ne sert pas l'intérêt général qui est dès lors obscurci par des polémiques stériles.

L'histoire de notre pays depuis la Conférence Nationale Souveraine ne nous donne-t-elle pas déjà suffisamment d'éclairage sur les limites et les dérives de la propension subjective, consistant à ramener les questions de principe aux hommes que l'on soutient ou dont on veut se débarrasser ? Comment concevoir l'insidieuse campagne orchestrée par certains hommes politiques et certains médias qui ne perçoivent dans cette question de la Révision Constitutionnelle qu'une manœuvre utilitaire du Parti Congolais du Travail qui cherche à repositionner sur l'échiquier politique et de la compétition électorale Denis SASOU NGUESSO ? Mais à quel niveau sa candidature à l'élection présidentielle a-t-elle été déjà enregistrée ?

La Hantise ou la peur bleue suscitée par l'éventualité d'une candidature de Denis SASSOU NGUESSO n'est-elle pas révélatrice de l'aveu d'impuissance de tous les autres prétendants à la magistrature suprême devant le leadership et la posture d'Otchouembé ? Si tel est le cas, pourquoi ne pas tirer les conséquences qui s'imposent au lieu de s'obstiner dans une aventure menant le pays vers l'incertitude ? Arrêtons ! Arrêtons le débat subjectif et inutilement polémique pour une perspective constructive portant sur le fond de la problématique.

Pourquoi réviser totalement ou changer la Constitution du 20 janvier 2002 ?

I- Les Raisons du Changement de la Constitution du 20 janvier 2002

Si l'on ne peut concevoir l'homme en dehors de son temps, on convient de fait que ses pensées, ses écrits sont inspirés par son cadre spatio-temporel et portent nécessairement le sceau du contexte de leur conception. Ainsi, soutient-on en droit le lien intime entre les textes et le contexte.

Les textes constitutionnels ne dérogent guère à la règle pour autant que leur genèse et leur adoption tiennent aux circonstances historiques particulières avec des préoccupations spécifiques. L'évolution de ces circonstances ne manque pas d'infléchir l'orientation, le contenu des textes ; ce qui justifie de la Société un autre regard, une relecture afin d'éviter que le décalage entre les textes et la réalité ne génère une rupture brutale aux conséquences pas toujours maîtrisées.

Tels sont le sens et la matrice du débat actuel sur la Constitution du 20 janvier 2002.

Conçue et adoptée dans les conditions spéciales d'après-guerre où l'Etat déliquescence depuis l'entame démocratique peu orthodoxe de 1992 s'était effondré, le tissu social avait éclaté, l'unité nationale était brisée, la Constitution du 20 janvier 2002 élaborée pour répondre à des impératifs d'urgence voit le jour avec des limites congénitales qui, se mettant en évidence à mesure du temps et de l'expérience, hypothèquent manifestement sa longévité ou sa survie.

Les soucis de restauration de l'autorité de l'Etat, de la paix, de la sécurité et la préoccupation de la stabilité institutionnelle étaient alors si forts qu'ils avaient pris véritablement le dessus sur l'exigence d'une correcte répartition des pouvoirs, gage de la promotion de la bonne gouvernance.

Aux termes des articles 56 et 74, la Constitution, qui instaure le régime présidentiel, confère au Président de la République une telle concentration de pouvoirs que certains critiques d'hier, aujourd'hui paradoxalement défenseurs irréductibles de cette même Constitution, ont dénoncé « la consécration d'un monarque tropicalisé », même si le Président de la République ne peut pas dissoudre l'Assemblée nationale.

A l'opposé, selon l'article 89 de la Constitution, le Parlement, qui légifère et exerce le contrôle de l'action gouvernementale, se trouve sans réel moyen de pression sur l'Exécutif. Se comprend, dans ces conditions, l'attitude des Parlementaires de l'opposition qui, de temps à autre, ont posé le problème de l'intérêt du contrôle tel qu'exercé à travers les séances de questions orales ou d'actualité et autres moyens qu'ils identifiaient à des mises en scène, sans impact politique réel. Ce fut aussi à certains moments la réaction d'une certaine opinion. Mais là n'est pas le vrai problème puisque ces limites sont susceptibles d'être corrigées à travers la révision autorisée par la Constitution elle-même.

Le vrai problème de la Constitution du 20 janvier 2002 découle de l'article 185.

Si les aspects sus-évoqués, comme d'autres que nous évoquerons plus tard, peuvent être réglés au moyen d'une révision prévue par et dans la Constitution sans qu'elle ne soit fondamentalement remise en cause, le problème, le vrai qui ne peut être traité qu'avec l'abandon du texte actuel résulte de l'excès de précaution, justifié par le paysage politique d'alors et la crainte de retour des horreurs des guerres civiles dont principalement celle de juin 1997. Cet excès de précaution conduit la Constitution du 20 janvier 2002, par des dispositions verrouillées de l'article 185, à la dénégation de la souveraineté populaire.

Et pourtant, la souveraineté appartient aux citoyens, à tous les citoyens. Ceux-ci l'exercent à travers le vote, et le vote des citoyens est un droit. Puisqu'il s'agit d'un droit pour tous, ce vote s'exerce dans le cadre du suffrage universel, celui-ci étant la conséquence de la souveraineté populaire. Le citoyen ne peut pas être dépossédé de sa souveraineté. Elle est inaliénable.

Dans la mesure où cette souveraineté appartient au peuple par le vote et que celui-ci est un droit, toute initiative politique dont le but est de priver le peuple de la souveraineté populaire est une remise en cause intolérable, une violation inadmissible de ce droit fondamental.

Pris sous cet angle, l'alinéa 3 de l'article 185 est incompatible avec les principes mêmes des droits de l'homme que la Constitution garantit. Il est en contradiction avec l'article 86 de la Constitution aux termes duquel le Président de la République peut, après consultation des Président

des deux chambres du Parlement, soumettre au référendum tout projet de loi portant, entre autres, sur les garanties des droits et des libertés fondamentaux.

Ce que le peuple a fait peut être démenti par lui-même. Il ne peut être prisonnier d'une époque.

L'idée a déjà été consacrée par l'article 28 de la Constitution française du 24 juin 1793 en ces termes : « Un peuple a toujours le droit de voir, de réformer ou de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures ».

Le peuple, ou ses représentants le cas échéant, est investi du pouvoir constituant. Les juristes relèvent avec pertinence que le peuple étant souverain, le pouvoir constituant originaire lui appartient. Il l'exerce par l'intermédiaire de ses représentants et, de façon plus exceptionnelle, en étant consulté par référendum.

S'agissant de l'organisation de la compétition électorale aux différents suffrages, sans vouloir nous appesantir sur la contradiction entre les articles 4, alinéa 2 et 6 d'une part et l'article 58 d'autre part, nous voulons mettre en évidence les graves entraves à la liberté et à l'égalité des citoyens découlant de l'application de l'article 58 qui dispose : « Nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République s'il n'est âgé de quarante ans au moins, et de soixante-dix ans au plus, à la date du dépôt de sa candidature... ».

Quels problèmes pose cet article et qui ne peuvent laisser indifférents ceux qui ont un moindre souci pour ce pays, pour la sécurité et la promotion de la démocratie ? D'abord au niveau du plancher : 40 ans. Voilà une disposition qui, en violation de la législation internationale sur la jeunesse entendue comme couche de la population de 15 à 35 ans, ce à quoi se conforme la loi congolaise d'orientation sur la jeunesse, exclut de la course à la présidentielle bon nombre de concitoyens. Ne convient-il pas ici de rappeler à la mémoire collective que Marien NGOUABI a été Président de ce pays pendant neuf (9) ans et est mort sans avoir totalisé 40 ans ? Ensuite au niveau du plafond : 70ans. Est-ce raisonnable de soutenir que la maturité acquise du fait d'une certaine longévité s'identifie à l'incapacité à prendre des décisions, à gouverner ? N'y a-t-il pas des congolais de plus de 70ans offrant plus d'aptitude au commandement, à la gestion des affaires publiques ?

En ce qui concerne le mandat présidentiel, la constitution du 20 janvier 2002 le fixe à sept (7) ans, renouvelable une fois. En dehors de la dimension du verrou ci haut relevé, face à l'expérience en cours, il faut constater qu'un mandat de sept (7) ans n'est ni en phase avec le contexte présent, ni compatible avec l'aspiration populaire à une démocratie vivante, ni avec les standards de la démocratie moderne. L'on doit ici envisager un mandat de cinq (5) ans renouvelable. Maintenir les choses en l'état, avec un Président de la République qui a le pouvoir qu'on lui reconnaît mais qui ne peut pas dissoudre l'Assemblée nationale, pendant que celle-ci n'a aucun pouvoir de censure du gouvernement appelé à ne répondre que devant le Président, expose le pays au risque de paralysie en cas d'alternance. Si en plus, comme le soutiennent avec force les leaders de l'opposition, le Président de la République ne peut, au regard des restrictions de l'actuelle Constitution, engager une initiative de changement, sous peine, selon eux, de parjure, on entérine de fait l'intangibilité de la Constitution du 20 janvier 2002. L'intangibilité sous entend l'impossibilité de sortir du cadre de la présente Constitution pour une autre qu'appelle une nouvelle République. En effet, ce qui n'est pas admis comme prérogative à Denis SASSOU NGUES-

SO ne sera reconnu à aucun autre Président, aucun Président ne prêtant serment sur une autre Constitution que celle existante, donc celle du 20 janvier 2002.

Reste donc comme seule possibilité : la Crise. Quelle Crise ? De Quelle ampleur ? Notre pays, qui a subi les affres des crises à répétition, doit-il ériger la Crise en modalité de changement de sa Constitution ? Bien sûr que non ! D'où la nécessité du dialogue.

II- Le Chemin de la mise en place d'une Constitution conforme aux contraintes du nouveau contexte

La réalité congolaise d'aujourd'hui, fondamentalement différente du contexte d'élaboration de la Constitution du 20 janvier 2002, soulève d'autres questions que celles d'hier qui ont dominé l'inspiration des concepteurs de la Constitution en vigueur. Aujourd'hui, l'Etat est rétabli dans ses prérogatives, veille à l'exercice et à la promotion des libertés fondamentales, garantit la sécurité des citoyens dans une République réconciliée avec elle-même, s'active à la définition et à la mise en œuvre des stratégies diverses de positionnement du Congo sur la perspective de sa reconstruction, de sa construction et de son développement en vue du mieux-être des citoyens.

Ici, la Constitution, reposant sur le meilleur équilibre des pouvoirs, la promotion de la bonne gouvernance et la prise en compte des thématiques et exigences du monde moderne sans renier nos valeurs sociétales, doit être débarrassée de tout facteur de blocage, afin de constituer le cadre de préservation et de consolidation de la paix, de la stabilité qui maintient et dynamise l'élan pris par le pays dans la marche vers l'émergence et le développement.

Les treize (13) ans d'expérimentation de la Constitution du 20 janvier 2002 ayant mis en relief les limites et risques du régime présidentiel, surtout si d'aventure les urnes venaient à investir un cadre dont le sens de la tolérance et de la retenue n'est pas avéré, la Constitution nouvelle est à orienter vers un autre régime. Pourquoi ne pas envisager le régime semi-présidentiel, semi-parlementaire tout en tirant les enseignements de l'expérience 1992-1997 ?

Pour cette Constitution et dans l'intérêt de la République et de la démocratie, les congolais sont appelés à faire l'effort nécessaire de dépassement pour dialoguer et rechercher le consensus. Les calculs politiques, expressions de notre incapacité à privilégier l'intérêt général, ne font que gêner et retarder l'ascension du Congo vers la démocratie et le développement. Il est temps que soit véritablement engagé le débat de principe sur l'avenir du Congo et de sa démocratie. Objectivement, rien ne s'oppose à la réalisation de ce projet dans la mesure où il est établi que de la majorité à l'opposition, en passant par le centre, sans exclure la société civile, le consensus est acquis sur ce que la Constitution en vigueur pose problème.

Au terme de ce développement, il importe de mentionner que la communauté des Juristes est unanime pour dresser le constat selon lequel, bien qu'elle soit une œuvre destinée à durer, la Constitution s'use au regard de l'évolution de la société. De même que les procédures de révision sont inscrites dans la Constitution, de même il importe de ne pas les verrouiller de manière excessive au risque de paralyser les nécessaires évolutions institutionnelles. L'histoire ne démontre que les nouvelles Constitutions sont souvent prises en réaction aux précédentes, comme ce fut le cas pour la Constitution française de 1958 par rapport à celle de 1946. L'évolution historique actuelle au Congo milite en faveur d'un changement de notre texte fondamental.

Je vous remercie !

IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

□ « Les mœurs légères ne se mesurent souvent pas à la légèreté des vêtements. Les mœurs sont une question d'éducation et non pas d'apparences ou de modes vestimentaires. »

Abdou Semmar, éditorialiste à Algérie-Focus, Le Monde, 6 mars 2015

□ « On ne parle du monde arabe qu'à travers les violences, on oublie l'effervescence intellectuelle et artistique de ces pays, les réalités de changement et d'ouverture qui l'animent. »

Jack Lang, ancien ministre français de la Culture, président de l'Institut du monde arabe, Humanité, 12 février 2015

□ « Oui, on ne peut pas dire : à l'Orient l'irrationalité religieuse et à l'Occident le rationalisme politique... L'idéologie religieuse qui accompagne le projet politique, ce n'est pas seulement dans le monde musulman qu'on l'observe. »

Tariq Tegua, cinéaste algérien, Le Point, 08 mars 2015

□ « Nous avons beau ne pas vouloir d'ennemis, ce n'est pas cela qui empêche celui d'en face de décréter que vous êtes son ennemi »

Alexandre del Valle, géopolitologue, ancien éditorialiste à France Soir, Enseignant à l'Université de Metz, Atlantico.fr, 02 mars 2015 (citant le philosophe Julien Freund en 1965.)

□ « Une injustice commise quelque part représente une menace pour la justice dans le monde entier. »

Déclaration du Collectif «On est ensemble» (des organisations panafricaines de jeunes de la diaspora, réunis contre Boko Haram), afrik.com, 28 février 2015

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Gigantesque marche des femmes à Ouesso pour autonomisation

La ville de Ouesso, chef-lieu du département de la Sangha, a abrité le 8 mars, les festivités nationales sur la Journée internationale de la femme sur le thème de « L'autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'agenda 2063 de l'Afrique. »

Comme à Sibiti l'an dernier, et dans les autres départements du pays, la traditionnelle marche citoyenne a été également conduite par l'épouse du chef de l'État, Antoinette Sassou N'Gouesso, marraine des municipalisations accélérées. Le défilé est parti de l'école Kwame Nkrumah à la Place rouge. Environ un kilomètre. Affrontant un soleil bien au rendez-vous, la Première dame du Congo a marché aux côtés de la ministre de la Promotion de la femme, Catherine Embondza Lipiti, et de nombreuses autres femmes issues des milieux politiques et administratifs. Derrières elles, des milliers de femmes venues des six districts de la Sangha : Mokéko, Ngbala, Sembé, Souanké, Pikounda et Ouesso et Pokola, l'une des rares communautés urbaines qui ne compte pas comme chef-lieu de district. Toutes ont défilé au rythme de la fanfare sous l'œil admirateur de l'épouse du chef de l'État qui avait, au terme de la marche, à la tribune d'honneur. Comme la fête rime avec habillement, la tenue vestimentaire des dames n'a pas manqué de susciter l'admiration.

« Faire davantage pour accélérer le progrès partout »

Au plan international, la Journée internationale de la femme a eu pour thème : « Autonomisation des femmes, autonomisation de l'humanité : imaginez ! ». À cette occasion, le secrétaire général de l'ONU a publié un message qui a été rendu par le coordonnateur par intérim des agences du système des Nations Unies, Kamara Giye Aloys. Si le chemin à parcourir pour accéder à une égalité pleine et entière reste long, le patron de l'ONU, Ban Ki-moon, pense que l'objectif principal est de mettre un terme aux violences sexuelles. Il estime qu'il faut ériger clairement contre toute attaque visant les droits fondamentaux des femmes.

Revenant sur le thème de cette année qui parle de l'autonomisation des femmes, la ministre Catherine Embondza Lipiti a déclaré que « Nos pays ne bénéficieront d'une autonomisation des femmes, d'une égalité des sexes et du respect de leurs droits que si nous conjuguons nos efforts à tous les niveaux ». En outre, elle a invité la population de la Sangha à s'impliquer pleinement dans le processus de la municipalisation accélérée afin de soutenir les actions du président de la République, et à promouvoir la culture des coopératives, des groupements, des microprojets, et cultiver l'esprit d'entrepreneuriat féminin afin de devenir des vérita-

bles actrices du développement.

Antoinette Sassou N'Gouesso a, pour sa part, exhorté les Congolais à bannir toutes formes de violence, de discrimination et d'injustice dont sont victimes les femmes, afin de promouvoir l'égalité en droit entre l'homme et la femme. Elle a souligné combien l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes, la pleine jouissance de leurs droits humains et l'éradication de la pauvreté sont essentiels pour assurer la croissance économique, la stabilité et la sécurité d'un pays. « Investir dans l'autonomie économique des femmes est la voie la plus sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance inclusive », a-t-elle martelé.

Antoinette Sassou N'Gouesso a aussi insisté sur le dialogue et la paix. Les Congolais, a-t-elle dit doivent collectivement, sans considération aucune, discuter des nouvelles perspectives de la construction et de la sécurité collective en ayant une vision en matière de la paix et de la sécurité, afin « de bâtir en paix le Congo, dirigé par ses citoyens qui constituent une force dynamique sur la scène mondiale ».

Le prix de la meilleure élève de la Sangha

La marraine de la municipalisation accélérée a eu à son programme, la réalisation du « Fonds Ngouli » pour l'appui à l'entrepreneuriat féminin avant de lancer le prix de la meilleure élève de la Sangha. Démarré en 2014 à Sibiti, le projet d'appui vise à promouvoir l'excellence à travers l'émulation. C'est un mécanisme de financement qui vise à soutenir les initiatives féminines. Il a été dénommé, Fonds Ngouli pour rendre hommage à toutes les mères congolaises qui font preuve d'héroïsme pour l'éducation de leurs enfants et le soutien de leurs familles. Le prix de la meilleure lycéenne du département de la Sangha, il sera remis au mois d'août prochain lors de la célébration du 55ème anniversaire de l'indépendance du Congo. À Ouesso, lors de la visite par Antoinette Sassou N'Gouesso de la foire sur l'entrepreneuriat féminin, organisée dans le sillage de la Journée internationale de la femme, la directrice de cabinet de l'épouse du chef de l'État, Blandine Malila, qui pilote ce projet, a présenté au public les premières bénéficiaires dudit fonds. Elles ont été sélectionnées selon des critères définis par des experts comptables qui jouent le rôle de guide dans cette démarche.

Une exposition vente des produits

confectionnés par les femmes

Plus d'une cinquantaine d'exposantes originaires des six districts du département ont occupé des stands de l'exposition vente qui se tenait à la Place rouge, sous la houlette du ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement. Plusieurs produits vivriers (manioc, banane plantin, fufou, saka-saka, légume, etc.) ont été exposés. Sur d'autres stands, les visiteurs qui ont été émerveillés par la diversité des produits exposés, pouvaient aussi admirer les articles confectionnés par les femmes, tels que des paniers en liane et en tissus.

Don aux sœurs de la charité, aux personnes âgées et aux autochtones

La Première dame du Congo, accompagnée des membres de la Fondation Congo Assistance qu'elle dirige, ont distribué des vivres et des produits de première nécessité à la congrégation des sœurs de la charité, aux personnes du troisième âge, au peuple autochtone, et aux personnes vulnérables à l'église évangélique du Congo, pour leur permettre de profiter de ces festivités.

Au total, trois cents bénéficiaires dont l'âge varie entre soixante ans et plus. Deux cents viennent de la commune de Ouesso et cent autres en provenance de deux communautés urbaines (Pokola et Mokéko). Très sensible à cette action noble, l'épouse du chef de l'État leur a remis des kits alimentaires (riz, savon, sucre, huile, lait etc.), sans oublier des pagnes et des chemises pour les encourager à poursuivre cet élan de solidarité et d'humanisme à l'endroit de ces personnes fragiles.

Les sœurs de la charité sont implantées à Ouesso depuis 1991. Elles se sont investies dans les activités caritatives, en venant en aide aux populations vulnérables, souvent en détresse, à savoir les personnes de troisième âge et les enfants abandonnés, la prise en charge médicale et sociale, la réinsertion socioprofessionnelle des personnes, etc. La congrégation des sœurs de la charité est une structure d'accueil des personnes vulnérables. Elle est une idée de mère Theresa d'origine albanaise, en 1950, en Inde dont la mission principale est de s'occuper des plus démunis, notamment les pauvres, les enfants malnutris, les personnes de troisième âge abandonnées.

Actuellement la communauté de Ouesso compte trois sœurs indiennes, deux sœurs kényanes et une sœur nigériane. Une deuxième congrégation est implantée à Bifouiti à Brazzaville. « Les prestations des sœurs de la charité se font au-delà des barrières des classes, de culture et de nationalité », a commenté le directeur départemental des affaires sociales, Pierre Bahamboula.

Yvette Reine Nzaba

FORMATION - CONSEIL - ASSISTANCE TECHNIQUE

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

IPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions* et pour tous renseignements, contactez- nous aux coordonnées suivantes : Tél. 06 913 81 45 | 06 992 04 91 - Email : inscription@iprc-training.org

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
Négociation commerciale : les 6 étapes gagnantes	3 jours	7 au 9 avril 2015
Gestion des Partenariats Public-Privé (PPP) : outils et pratiques	5 jours	13 au 17 avril 2015
Pratiquer l'audit qualité des fournisseurs	4 jours	20 au 24 avril 2015
La réglementation nationale et internationale des transports	4 jours	28 au 30 avril 2015

8 MARS 2015

L'Association nouvelle vision fait don à quatre hôpitaux de Brazzaville

Composée de pagnes et des produits pharmaceutiques, cette donation a été destinée aux femmes admises aux services de maternité au Centre de santé intégré de Mikalou à Talangai, à l'hôpital de Mpissa à Bacongo, à l'hôpital de base de Makélékélé et à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo de Brazzaville

L'Association nouvelle vision (ANV) que dirige Corine Andzembo a mis à profit la journée du dimanche 8 mars 2015, comptant pour la 105^e édition de la Journée internationale de la femme, pour poser ces actes généreux. Ils sont destinés aux femmes, surtout celles ayant accouché dans la nuit du 7 au 8 mars ou bien le jour de la fête. Partout où l'ANV est passée, sa présidente a expliqué le bien-fondé de ce geste qui consiste à redonner du sourire aux femmes qui donnent la vie et qui s'occupent souvent du foyer. En effet, ce geste a été favorablement apprécié par les bénéficiaires à travers les responsables de ces structures sanitaires, à l'instar du directeur de l'hôpital de base de Makélékélé. « Je

crois qu'en recevant ce pagne, elles vont oublier les douleurs qui surviennent après l'accouchement, il sera comme une anesthésie. Nous remercions très sincèrement l'Association Nouvelle vision pour ce geste fait à l'honneur des femmes qui donnent la vie parfois dans des conditions très difficiles, en sacrifiant leur vie. Que Dieu le tout puissant puisse aider cette association pour qu'à l'avenir vous fassiez plus que cela », a indiqué le Dr Antoine Loussambou.

Un déjeuner dansant au palais des Congrès

Outre la remise de dons, l'ANV a organisé en partenariat avec son sponsor, le Mouvement national pour la Nouvelle République (M2NR), un déjeuner dansant au palais des Congrès. Cette journée a été célébrée sur le thème : « Femmes du Congo debout dans la solidarité, le partage et l'espérance pour garantir l'avenir de chacun ». Organisation apolitique rassemblant spécifiquement des femmes, l'ANV est un espace à travers lequel toutes les femmes sans distinction au-



Corine Andzembo remettant le don au chef de service gynécologie à l'hôpital central des armées/crédit photo Adiac

cune, viendront exprimer leurs préoccupations. Elle a pour but : encadrer, éduquer, mobiliser les femmes autour des valeurs de démocratie, de paix, d'unité nationale, de liberté, de développement, de solidarité et de partage. « Il sera, entre autres, question de promouvoir la paix, la stabilité, la concorde nationale, l'émergence d'une République moderne, les droits de l'homme ; contribuer à

l'éducation civique des populations ; mettre en place toutes sortes de projets de développement ; soutenir les changements en cours dans le pays et des causes justes », a expliqué la présidente de l'ANV, Corine Andzembo. Elle a, par ailleurs, profité de cette rencontre citoyenne pour interpeller l'ensemble des acteurs politiques congolais sur la nécessité de préserver le climat de paix

dans le pays. Le dépassement de soi, a-t-elle précisé, doit être la règle d'or pour que les intérêts supérieurs du pays triomphent sur les considérations individuelles. Rappelons que l'ANV est actuellement composée d'un bureau de six membres en attendant sa sortie officielle. Représentant le M2NR à cette rencontre, son chargé à la communication et aux relations publiques, Léon Juste Ibombo, a rappelé que leur organisation est une fédération qui rassemble plusieurs associations dont l'ANV. Association libre pour une société civile responsable et accueillante, la déclaration de principes du M2NR se fonde sur la promotion et le développement de l'esprit de solidarité, de partage et d'espérance. « Nos formes d'actions sont l'organisation des manifestations à caractère associatif, l'organisation des séminaires sur les thèmes de la vie en société, des conférences, ainsi que l'initiative à la participation aux scrutins, si le besoin se fait entendre », a conclu Léon Juste Ibombo.

Parfait Wilfried Douniama

Une causerie-débat au palais des Congrès

Le débat a réuni des femmes issues des administrations publiques et privées, organisations de la société civile, partis politiques, ONG, associations, groupements, syndicats ainsi que des confessions religieuses, le dimanche 8 mars, à Brazzaville. L'initiative est du ministère de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement.

Au menu de cette journée : une causerie-débat autour de cinq thématiques retenues au niveau national. Entre autres : l'éducation et l'alphabétisation : un défi pour l'autonomisation ; Femmes, prévention des conflits et sauvegarde durable de la paix ; Femmes et sphères de prise de décision ; Les technologies de l'information et de la communication : facteur d'émancipation ; les femmes, l'entreprise et le droit : gage du développement durable ont été également à l'ordre du jour de cette journée.

Les participantes ont également suivi des témoignages sur des sujets tels que : les femmes dans le domaine des sciences : un défi pour l'autonomisation ; femmes et sphères de prise de décision ; les femmes, l'entreprise et le droit : gage du développement durable. Présidant la cérémonie, le directeur du cabinet de la ministre de la Promotion de la femme, Ludovic Oniangué, a rappelé l'import-



Les participants/crédit photo Adiac

tance de cette journée consacrée à la mobilisation des femmes du monde entier pour marquer leur aspiration aux valeurs d'égalité, de justice, de paix et de développement durable. Elle est célébrée cette année au plan international sous le thème : « Autonomisation des femmes-autonomisation de l'humanité : imaginez ! » Au niveau continental, les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré 2015, « Année de l'autonomisation des femmes et du déve-

loppement de l'Afrique pour la concrétisation de l'agenda 2063 ».

Selon Ludovic Oniangué, le choix des thèmes de cette année se justifie, entre autres, par la féminisation de la pauvreté et le taux élevé des femmes analphabètes ou semi lettrées dans le monde. À cela, s'ajoutent la sous représentativité des femmes aux postes de prise de décisions ; la persistance des grossesses précoces ; les violences de toutes sortes faites

aux femmes et aux filles tant en période de conflits qu'en période de paix. Abordant la situation nationale, il a rappelé qu'au Congo les femmes représentent plus de la moitié de population totale, soit 52%. En milieu rural, comme urbain, elles prennent une part active à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles et de pêche. « Ces activités contribuent à n'en point douter directement et efficacement à notre sécurité alimentaire. Les femmes s'impliquent particulièrement dans la vie sociale de la famille notamment dans l'éducation de base, la santé, l'assistance à l'enfance et aux personnes vulnérables », a expliqué le directeur de cabinet. Cependant, a-t-il déploré, cette position ne se reflète ni dans le statut économique, ni dans le statut politique de la femme au sein de la société congolaise. Si quelques avancées sont manifestes pour améliorer cette situation, a-t-il reconnu, les écarts s'observent et persistent encore dans plusieurs domaines où l'accès à la terre et au capital financier de-

meure très limité. Il a également souligné la faible représentativité des femmes dans les sphères de prise de décisions tant publique que privées.

La 105^e journée étant placée sous le signe du travail et de la contribution de la femme congolaise au maintien de la paix, Ludovic Oniangué a exhorté les femmes à barrer la route aux fossoyeurs de la paix et de la concorde nationale. « Je voudrais interpeller toutes les femmes en vos qualités de mères, de sœurs et d'épouses au foyer, sur la nécessité de barrer la route aux fossoyeurs de la paix et de la concorde nationale afin d'épargner notre pays contre les risques du chaos dont les principales victimes sont très souvent les femmes et les jeunes filles », a-t-il invité.

La représentante du Fonds des Nations unies pour la population au Congo, Barbara Laurenceau, est, quant à elle revenue, sur le message du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, rendu public à l'occasion de cette journée.

P.W.D.

IN MEMORIAM



10 mars 2005- 10 mars 2015.

Jours pour jours, voici 10 ans aujourd'hui que Dieu a arraché sur terre *Maman Joséphine Berthe Senso* En ce jour de triste anniversaire, ces enfants demandent à tous ceux qui ont connu cette femme douce d'avoir une pensée pieuse pour elle.



9 mars 2014 -9 mars 2015

Voici un (1) an que l'artiste tradi-moderne Issema Mbe le sage agent de la Mairie centrale avait quitté cette terre des hommes. À l'occasion de ce triste anniversaire Mme Issombhot née Tsana Ernestine demande à tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui. Que le Seigneur dans sa miséricorde lui accorde la paix et le repos éternels.

REMERCIEMENTS

Les enfants Ndandou, remercient tous les parents (JP Fouany, Maleka Martine, etc.), oncles, mamans, frères et sœurs, amis et connaissances ainsi que tous les membres de l'église évangélique du Congo de Koulounda et l'église nouvelle alliance de Ouenzé pour leur assistance multiforme suite au décès de leur père « Ndandou Moundongo Albert » surnommé « Wabeni ». Toute notre gratitude.



ÉDUCATION DE BASE

Le Japon décidé à appuyer le gouvernement congolais

L'Ambassadeur du Japon au Congo, Shigeru Ushio, procèdera le 10 mars à Brazzaville, à la remise officielle de trente-six centres communautaires d'éveil et dix-huit centres de ré-scolarisation, au gouvernement congolais.

Cette offre du gouvernement japonais s'inscrit dans le cadre du projet d'« *Appui à la participation des communautés en vue de la création d'un cadre d'apprentissage décent pour la petite enfance et la jeunesse déscolarisée* », indique un communiqué de presse de l'Unicef. Le projet d'accord y relatif a été signé le 20 juin 2011 entre le gouvernement du Japon et Unicef-Congo, pour un montant de plus de 6 millions de dollars américains, soit plus de 4 milliards F CFA. En effet, d'après le projet, les trente-six centres communautaires d'éveil construits et équipés en mobiliers et matériels ludiques

vont promouvoir le développement des jeunes enfants (3-5 ans). Les dix-huit centres de ré-scolarisation réhabilités et équipés en mobiliers scolaires et matériels didactiques de base vont, quant à eux, offrir aux enfants et adolescent(e)s en dehors du système formel, l'accès à l'éducation de base et aux compétences de vie courante.

Pour rappel, ce projet a été exécuté dans les départements de Brazzaville, Pointe Noire, Pool, Plateaux, Sangha et Likouala. Le but était de lutter contre la précarité des conditions d'apprentissage dans les centres de ré-scolarisation et le faible niveau de préparation des tout-petits à la scolarisation. En effet, en 2011, le taux de préscolarisation était inférieur à 10% et le redoublement dans le cycle primaire remarquablement important, (plus de 20%).

Parfait Wilfried Douniama

PLACARD DE VENTE

AVIS DE VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Par autorité de justice

Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean-Ignace MASSAMBA, Huissiers de Justice, Commissaires-Priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, portent à la connaissance du public, qu'à la demande de la Banque Congolaise de l'Habitat (B.C.H) représentée par son Directeur Général, Monsieur FADHEL GUIZANI, Il sera procédé, le Samedi 14 mars 2015 à 09 heures précises à la barre du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire sis Palais de justice de cette ville centre-ville,

A l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble bâti appartenant à sieur BABELA KIBIATSI Constantin, caution hypothécaire de la société CLAUDE Sarl, immeuble sis centre-ville de Pointe-Noire, cadastré Section F, parcelle 123 quater, d'une superficie de 304,50m², objet du Titre Foncier numéro 9848 de la Commune de Pointe-Noire.

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire le 18 décembre 2014 par le Cabinet d'Avocat Yvon Éric IBOUANGA, Cabinet sis 100 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO à côté des Dépêches de Brazzaville Mpila centre-ville ; Les enchères seront reçues sur la mise à prix de: CENT CINQUANTE MILLIONS (150.000.000) Francs CFA.

Le montant de l'enchère sera fixé séance tenante. Les enchères seront portées de vive voix et on ne

constatera que la dernière ; Nul ne sera admis à porter des enchères que s'il a déposé entre les mains du Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire le jour même de l'adjudication une consignation dont le montant sera fixé séance tenante.

Pour plus d'informations, veuillez-vous rapprocher tous les jours ouvrables de:

1°)- Cabinet d'Avocat Yvon Éric IBOUANGA, Cabinet sis 100 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO à côté des Dépêches de Brazzaville Mpila centre-ville ; 2°)- Etude de Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean-Ignace MASSAMBA, Huissiers de Justice, Commissaires-Priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, Titulaires d'un Office sis 13, rue Dispensaire Face Agence Crédit du Congo Poto-Poto, BP.14642, Tél.(242) 06.68.70.49/06.68.70.28/05.529.47.82/05.529.47.83

3°)- Etude de Maître Jean Bruno POUKOU, Huissier de Justice, Commissaire-Priseur à la résidence de Pointe-Noire, Etude sise 37, Avenue Raymond PAILLET Secteur ex-Pharmacie Georges Marché Central Pointe-Noire, Tél. (242)06.657.47.40/05.557.13.50;

4°)- Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire sis Palais de Justice de cette ville (voir Maître Mathias POUROU, Greffier en Chef dudit Tribunal).

Fait à Brazzaville, le 26 février 2015
L'Huissier de Justice

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

L'Unesco a organisé une importante conférence à Paris

Dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la Femme, il a été organisé le 4 mars au siège de l'Unesco à Paris la Conférence sur le thème « Repensons l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres en 2015 et au-delà ».

L'éducation des filles et des femmes et la reconnaissance de l'importance de l'autonomisation des femmes pour le développement durable ont dominé les débats de cette conférence. L'événement, le premier d'une série de célébrations prévues dans le cadre de la Journée internationale de la femme 2015, a vu six panélistes examiner les progrès réalisés depuis la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995, et les défis qui restent à relever pour l'égalité des genres.

Au cours de son discours d'inauguration, la directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova, a rappelé la vision qui s'était dégagée à Beijing, où chaque fille et chaque femme pouvait vivre librement et faire ses propres choix, vivre sans crainte de violences, aller à l'école, participer aux prises de décisions, exprimer sa volonté et recevoir un salaire égal pour un travail égal. « *Vingt ans plus tard, cette vision reste une source*

d'inspiration », a-t-elle déclaré, décrivant les progrès réalisés comme timides.

« *Nous devons, de nouveau, voir les choses en grand aujourd'hui* », a annoncé Mme Bokova. « *Si nous ne témoignons pas de plus d'audace et d'innovation, l'ambitieux agenda de développement actuellement en préparation ne sera pas réalisable.* » Pour la directrice générale, l'éducation est l'une des clés du changement, et c'est la raison pour laquelle l'Unesco a fait de l'éducation des filles et des femmes une priorité absolue.

La Vice-Présidente de la République islamique d'Iran, Masoumeh Ebtekar, a expliqué aux participants de la conférence que les objectifs fixés à Beijing devaient être réexaminés afin de faire progresser l'égalité des genres de façon plus efficace. Elle a exhorté l'Unesco à recueillir et diffuser des initiatives fructueuses promouvant l'égalité des genres à travers le monde, dans le but d'accélérer les progrès dans ce domaine, indispensable pour parvenir à la durabilité.

Laura Chinchilla, ancienne Présidente du Costa Rica, a souligné la nécessité d'une approche beaucoup plus proactive à tous les niveaux pour faire de l'égalité des

genres une réalité, notamment dans les domaines politique et économique. « *Soyons clairs*, a-t-elle dit, *plus nous autonomisons les femmes dans l'économie, plus nous connaissons de succès dans leur autonomisation politique et sociale.* »

Tsetska Tsacheva, Présidente de l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie, a quant à elle mis l'accent sur le lien entre égalité des genres, démocratie, et développement durable. En Bulgarie, a-t-elle exposé, l'une des priorités nationales relatives aux droits de l'homme est les droits des filles et des femmes, y compris l'éducation et l'autonomisation, qui a été reconnue comme essentielle pour le développement et doit être incluse à l'agenda pour le développement post-2015.

Gertrude Mongella était la secrétaire générale de la quatrième Conférence internationale sur les femmes à Beijing, il y a vingt ans. Rappelant l'énergie et l'enthousiasme autour de l'événement, elle a déclaré aux participants « *que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes représentent une révolution, il n'y a pas de marche arrière. Vous ne pouvez pas parler de démocratie sans femmes.* »

Hermione Désirée Ngoma

WWF

L'ONG appelle l'Italie à contrer l'importation de bois tropical illégal

Le bois tropical coupé hors normes finance des guerres oubliées et accélère la déforestation. Il est devenu « le terrain de jeu de la criminalité organisée ».

L'organisation non-gouvernementale WWF, le fonds mondial de préservation de la nature, brandit chiffres et menaces. Si rien n'est fait pour inverser la tendance des coupes de bois tropical actuellement, la superficie des forêts du Bassin du Congo et d'Amazonie se réduira de 50% dans seulement vingt ans ! Car n'importe quel bois est aujourd'hui abattu, tronçonné et mis au bateau pour un marché extérieur gourmand en bois. Un marché d'autant plus glouton que les bois d'œuvre et, surtout, l'industrie du papier, restent en surchauffe constante.

Et, affirme le WWF, cette industrie prospère sur le dos des pauvres. Les pays développés ont érigé des normes en principe drastiques, mais la volonté politique fait jusqu'ici défaut pour les accompagner et amorcer un retournement vertueux de la situation. Ou, ce qui n'est pas peu, instillé une peur du gendarme suffisamment dissuasive. WWF-Italie attaque de front son gouvernement. « Le contrôle et la responsabilisation sont indispensables si l'on veut

freiner la déforestation » qui ronge les deux bassins forestiers les plus importants, véritables poumons à oxygène de la planète.

Or « *l'Italie est l'un des cinq marchés majeurs de bois et de pâte à papier de l'Union européenne* », accuse l'organisation. « *C'est l'un des marchés principaux pour le bois provenant du Gabon, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de la RD Congo, de Malaisie, d'Indonésie, de Russie, d'Ukraine et de Bosnie-Herzégovine. Autant de pays où subsiste une sérieuse préoccupation quant à la coupe illégale des forêts et la commercialisation des bois sans origine spécifiée* » à leur arrivée dans les ports italiens.

L'ONG interpelle donc le ministre de l'Agriculture, Maurizio Martina, l'invitant à « *accélérer le processus devant conduire vers une application concrète de la réglementation européenne si l'on veut éviter que notre marché soit submergé par le bois et le papier de provenance douteuse devenu le terrain de jeux de la criminalité organisée. Elle reste intéressée par nature aux trafics illicites, un marché qui génère quelque 190 milliards de dollars par an* ». WWF appelle à donner un sérieux coup d'ac-

celérateur aux renforcements des contrôles. Cela passe notamment par l'urgence de la prise des décrets d'application qui dorment depuis des années dans les tiroirs.

La colère des militants écologistes est allée grandissante la semaine dernière, conduisant notamment à la rupture des pourparlers que WWF-Asie menait avec le géant asiatique de la pâte à papier APP (Asia pulp & paper) pour une production papetière plus éthique. Or, le groupe est accusé de ne pas avoir fourni des explications convaincantes sur l'assassinat par des forestiers indonésiens d'un villageois de Jambi, dans l'île de Sumatra. WWF dénonce avec virulence ce qu'il appelle « du bois imbibé de sang ».

Il appelle, par conséquent l'Italie, à ne pas conforter sa peu enviable position de « trou de la maille européenne par lequel transitent les bois illégaux ou de provenance douteuse ». L'organisation appelle à ne plus se contenter des vérifications superficielles. Elle fait part de sa perplexité devant la découverte, chaque jour, de bois précieux comme le teck de Birmanie, le wenge du Bassin du Congo et des bois indonésiens maculés de sang dans les ports italiens en Toscane ou en Sicile.

Lucien Mpama

LUTTE CONTRE BOKO HARAM

L'étai se resserre autour de la secte islamiste

Les troupes nigériennes et tchadiennes poursuivent leur offensive d'envergure lancée depuis samedi, contre des positions de Boko Haram dans l'État de Borno, notamment dans le nord-est du Nigeria.

Pour la première fois depuis l'insurrection des djihadistes au Nigeria et dans la région, les autorités nigérianes ont autorisé une incursion des troupes régionales sur leur territoire. Ce qui a permis aux troupes nigériennes et tchadiennes de lancer une offensive conjointe aérienne et terrestre dans cette partie Nigeria contre le mouvement islamiste Boko Haram. Selon le gouvernement nigérien l'offensive actuelle déclenchée contre Boko Haram, se fait sur deux fronts, plus précisément dans la zone de Bosso et près de Diram. Au moins 300 véhicules tout-terrains équipés de mitrailleuses, des chars, des ambulances, des citernes d'eau, des camions de transport de logistiques et des avions sont, d'après des sources concordantes, engagés dans les combats. L'opération n'est pas une surprise, d'autant que depuis plus d'un mois, des milliers de soldats nigériens et tchadiens étaient sur la défensive dans la province de Diffa. En raison de son importance, beaucoup d'analystes se demandent si Boko Haram ne vit pas ses dernières heures. La grande offensive menée contre le groupe terroriste a été lancée alors que les experts

du Niger et du Tchad élaboraient à Niamey une stratégie de communication contre la secte islamiste. Cette stratégie permettra selon eux, de « garantir une double victoire, la victoire militaire et la victoire psychosociale ». « Le succès remporté par nos intrépides forces de défense et de sécurité mérite d'être relayé par une vaste campagne de communication en vue de libérer les esprits de la hantise de Boko Haram, qui est l'objectif de cette rencontre », a déclaré le ministre nigérien de la Communication et des relations avec les Institutions, Yahouza Sadissou, lors de cette rencontre. Il a soutenu que le Tchad et le Niger doivent réfléchir pour dégager une stratégie de communication commune adaptée au contexte. Les points focaux qui ont été créés pour la circonstance seront chargés du suivi et de l'application des mesures adoptées lors de cette réunion. Pour sa part, le ministre tchadien de la Communication, Hassan Bakary Silla a indiqué que leur présence au Niger a été dictée par « l'exigence de l'actualité, marquée depuis quelques jours par la situation de guerre imposée dans

le bassin du Lac Tchad par la secte terroriste Boko Haram ». « Si sur le terrain militaire nos différents pays font face avec courage et détermination à la secte Boko Haram, le combat de la communication est tout aussi crucial. Il faut que nos populations soient informées et conscientisées sur l'ampleur du désastre qu'occasionne cette nébuleuse. Il faut que nos populations sachent que nos différentes Forces de Défense et de Sécurité se sont engagées dans un combat sans merci et qu'elles consentent de grands sacrifices pour mettre hors d'état de nuire ces terroristes de Boko Haram », a insisté le ministre. « L'harmonisation de nos différentes stratégies de communication en ce temps de crise aiguë apparaît dès lors comme incontournable si nous voulons capitaliser les actions héroïques de nos forces de défense et de sécurité sur le champ de bataille par une information large et responsable », a estimé Hassan Bakary Silla. « Face à un tel danger qui menace l'existence de nos États, des actions urgentes et énergiques ont été engagées par nos Forces de Défense et de Sécurité concomitamment, au Nigeria, au Cameroun, au Niger et au Tchad », a-t-il conclu.

Nestor N'Gampoula

JUSTICE

Le Vatican appelle à abandonner le recours à la peine de mort

L'Église catholique estime que l'application de la peine de mort ne se traduit pas en données indiscutables sur plus de sécurité pour les sociétés.

C'est au sein de la famille des Nations unies et de ses agences spécialisées de Genève, en Suisse, que le Saint-Siège a décidé d'aller faire entendre sa voix contre la peine de mort. Et c'est l'observateur permanent, l'archevêque italien Silvano Tomasi, qui est allé y rappeler la position du Vatican la semaine dernière. « Le Saint-Siège, a-t-il dit, demande un moratoire (de suspension) de la peine de mort, et son abolition », a indiqué le haut-prélat. Le Vatican maintient une constance sur cette question. Tout comme ses prédéces-

seurs Paul VI et Jean-Paul II entre autres, le pape actuel a récemment souligné que la possibilité d'une seule erreur de jugement dans les condamnations à la peine capitale devrait faire réfléchir les sociétés et les amener à envisager l'abandon définitif d'un tel recours. Or, aux Etats-Unis, pays qui continue de pratiquer la peine de mort, les exemples sont nombreux de condamnés innocents par la suite. Impossible dans une telle situation de rendre les années perdues en prison ni, plus grave, la vie tronquée quand la sentence a déjà été exécutée. « Il n'existe aucun effet positif clair de l'application de la peine de mort. De plus, l'irréversibilité de cette peine ne permet aucune correction en cas d'erreur judiciaire », a soutenu Mgr Tomasi. Il a

rappelé un enseignement du pape Paul VI : « il semble évident aujourd'hui qu'il existe d'autres moyens que la peine de mort pour défendre les vies humaines des agresseurs et protéger l'ordre public et la sécurité », écrivait ce pape en 1968. La question d'un moratoire à l'ONU pour la suspension de la peine de mort est portée en Italie par une organisation non-gouvernementale qui en a fait sa cause sacrée. Son, « Nessuno Tocchi Caino » (Que personne ne touche à Caïn), est d'ailleurs à lui seul tout un programme. Il renvoie à l'épisode biblique de l'assassinat par Caïn de son frère Abel et suggère que même en cas de crime grave, condamner à mort n'est pas une punition adaptée.

Lucien Mpama

CHINE-AFRIQUE

Pékin envisage d'intensifier sa coopération sur l'industrialisation, la santé et la sécurité

La coopération entre la Chine et l'Afrique se consolide davantage. Dans un futur proche, Pékin souhaite voir cette coopération avec les pays africains se renforcer dans trois domaines pressants : l'industrialisation, la santé, la sauvegarde de la sécurité et de la paix.

« Nous consoliderons la coopération avec l'Afrique dans les domaines traditionnels, tout en nous focalisant sur l'aide à apporter au continent pour traiter ces trois questions pressantes », a indiqué dimanche le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, lors d'une conférence de presse organisée en marge de la session annuelle de l'Assemblée populaire nationale (APN, parlement chinois). Pour Wang Yi cette ambition obéit à l'idée du Premier ministre chinois Li Keqiang qui, lors de sa vi-

site en Afrique l'année dernière, avait proposé six grands projets de coopération et trois grands réseaux de transports, lesquels ont remporté la vaste approbation des pays africains.

« La Chine et l'Afrique ont toujours constitué une communauté de destin. Nous sommes prêts à travailler avec nos frères africains et à convertir l'amitié traditionnelle sino-africaine en fruits de bénéfices mutuels et de coopération et à aider les pays du continent à transformer leur potentiel de développement en force réelle », a souligné le ministre.

Rappelons que le mois dernier, la Chine a nommé le premier directeur de sa mission permanente auprès de l'Union africaine (UA), une initiative qui selon Wang Yi, illustre le soutien de son pays à l'intégration africaine.

Nestor N'Gampoula

MALI

La communauté internationale s'insurge contre la recrudescence des attentats

Après les attaques contre les positions de la mission onusienne à Kidal (nord), et le massacre survenu dans la nuit de vendredi à samedi dans un restaurant à Bamako, la communauté internationale a affiché une fois de plus sa détermination à intensifier la lutte contre le terrorisme.

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a condamné avec fermeté ses actes terroristes, et souhaité qu'une enquête rapide soit menée afin de traduire les responsables en justice. « Il exprime son appréciation pour la réponse rapide des institutions maliennes de maintien de l'ordre et félicite la police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali pour son appui aux efforts d'enquêtes en cours », a fait savoir son porte-parole. John Kerry, le secrétaire d'Etat américain, a fait part de son indignation face « aux actes horribles et lâches ». « Ouvrir le feu dans un restaurant rempli de civils innocents, ne fait que renforcer notre détermination à combattre le terrorisme sous toutes ses formes où qu'il survienne », a martelé le chef de la diplomatie américaine. Même son de cloche du côté de la France. Le président français, François Hollande a dénoncé avec « la plus grande force le lâche attentat », et promis soutenir le Mali dans cette lutte contre le djihad. À cette occasion, les deux pays se sont engagés à adopter des mesures communes pour renforcer la sécurité au Mali et à coopérer sur l'enquête en cours. En outre, l'ambassade de France à Bamako a constitué une cellule de crise, averti les Français dès cette nuit et renforcé la sécurité de nos

implantations en liaison avec les autorités maliennes.

La vice-présidente de l'Union européenne (UE), Federica Mogherini a, quant à elle, salué les mémoires des victimes, notamment celle de l'officier de sécurité de la délégation de l'UE au Mali, un ressortissant belge. « Ces actes ne peuvent que renforcer l'importance de parvenir à la conclusion d'un accord de paix au Mali afin de garantir que la loi, l'ordre et la sécurité soient respectés dans l'ensemble du pays », a-t-elle dit.

La recrudescence des violences meurtrières attribuées aux groupes islamistes, intervient à un moment où le gouvernement malien et les différents groupes armés du nord, sont en passe de signer un accord de paix sous l'égide de la médiation algérienne à Alger. Ce 8 mars, la base des Casques bleus de la Minusma à Kidal, a été la cible des tirs de roquettes et d'obus, faisant trois morts dont deux enfants. S'exprimant à l'occasion de la Journée internationale de la femme dimanche soir, le chef de l'État malien, Ibrahim Boubakar Keita, a tenu rassurer ses concitoyens « nous sommes debout, nous sommes se-reins, nous ne sommes pas dans la peur, il n'y a pas de psychose, ils ont échoué et ils échoueront. Ils ne nous feront pas peur ! Nous disons non, non et non à cette forme qui n'a rien, absolument rien d'islamique. Et ceux qui ont osé le revendiquer, ils le paieront au plus cher ».

Il a par ailleurs approuvé la volonté de son gouvernement à poursuivre la voie de la paix et du dialogue dans le cadre des pourparlers inter maliens en cours à Alger.

Fiacre Kombo

LA MUCODEC DE MADINGOU CHANGE D'ADRESSE



La Caisse Locale MUCODEC quitte Madingou-Gare pour Madingou-Poste. A partir du 09 mars 2015 à 08 heures, elle ouvre ses portes dans un nouveau site et dans un nouveau bâtiment moderne offrant un meilleur accueil et de meilleures conditions de travail.

Sociétaires MUCODEC,

Votre nouvelle agence est située sur l'ancienne route nationale à côté de la Gendarmerie de Madingou-poste.

N'attendez plus, profitez de votre nouveau local !

Encore plus proche de vous!



DÉCOUVERTE

Clauk Hirschi ému par les trésors de la galerie du Bassin du Congo

Carton plein pour la Galerie du Bassin du Congo qui, la semaine dernière, a reçu d'importantes délégations. Après des diplomates américains et turcs, des membres de l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours, venus de plusieurs pays, ont pu apprécier la richesse culturelle contenue dans ce lieu de mémoire. Trois questions au directeur international de l'église, Clauk Hirschi.



Clauk à gauche et Sean E.R Donnelly à droite, lors de la visite à la galerie du Bassin du Congo

LDB : Vous avez visité la galerie du Bassin du Congo. Quel est votre commentaire en tant qu'homme de Dieu ?

C.H : C'est magnifique de voir une telle exposition. J'étais en mission en République démocratique du Congo et j'ai décidé de venir visiter Brazzaville. Ce que j'ai vu est une véritable richesse. Cela traduit le passé, l'histoire des peuples du Congo. J'ai eu la chance de visiter plusieurs pays d'Amérique latine, d'Europe, d'Asie et d'Afrique, le constat est que nous avons beaucoup de choses en commun. Cette découverte me permet de discerner les réalités d'ici.

LDB : Quel est le motif de votre séjour à Brazzaville ?

C.H : Nous sommes une église de Jésus-Christ des saints des derniers jours. Notre communauté est présente dans de nombreux pays au monde et notamment ici au Congo. L'objet de notre mission est de sensibiliser le peuple de Dieu autour de notre message : le respect de la Bible, la confiance en Jésus, l'obéissance, la paix, la communion, etc.

LDB : Quel message pouvez-vous lancer à l'endroit de ceux hésitent entre la

tradition et la modernité ?

C.H : J'ai parcouru la ville de Brazzaville et l'art qui est ici, représente exactement tout ce qu'ai vu. Le message de notre église, c'est de vous demander de préserver ses prestiges, car le monde d'aujourd'hui est presque devenu une seule unité. Les gens ont tendance à abandonner tout ce qui est bien pour la famille, pour leur quotidien, pour l'histoire de leur pays et pour l'humanité. Au nom de la mondialisation, nous demandons aux gens de protéger leurs valeurs.

Fiacre Kombo

FRANCOPHONIE

L'OIF mobilise les jeunes francophones autour du changement climatique

L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) en prélude à la journée de francophonie le 20 mars prochain, entend donner la parole aux jeunes sur des sujets liés au réchauffement climatique.

Le message s'adresse essentiellement aux jeunes africains qui représentent d'ailleurs l'espoir et l'avenir de la langue française, selon l'organisation de la francophonie. Cela signifie que les jeunes constituent une frange non négligeable de cette population communautaire. D'ailleurs, les chiffres le montrent. Sur près de 900 millions de francophones repartis sur les cinq continents, plus de 245 millions sont des jeunes.

En annonce à la journée du 20 mars, l'OIF a voulu activer ces jeunes en lançant une grande consultation sur le développement durable précisément ses avis sur les enjeux que représentent les changements climatiques. Des jeunes francophones seront donc appelés à se prononcer sur les grands rendez-vous à venir parmi lesquels la prochaine Conférence sur le climat qui aura lieu à Paris en décembre 2015.

Dans ce sens, la nouvelle se-

crétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean a promis créer un cadre de débats sur les réseaux sociaux afin d'inviter les jeunes francophones du monde à pouvoir formuler leurs solutions innovantes permettant aux États de la communauté francophone les plus vulnérables de se mettre à l'abri des impacts négatifs des changements climatiques. Pour la cheffe de l'OIF, cette invitation s'inscrit dans le cadre de la continuité car, « ces dernières années, la jeunesse francophone s'est particulièrement impliquée en émettant des recommandations qui insistent sur l'importance de la participation active des jeunes aux processus décisionnels (Déclaration de Rio+20). »

« J'ai à cœur ma planète », est le slogan d'une campagne des jeunes qui sera ouverte le 20 mars prochain à Paris en France. À cette occasion, plusieurs organisations et médias affiliés à l'OIF sont conviés à une grande mobilisation dans la capitale française à l'issue de laquelle des recommandations fortes sur le phénomène climatique seront adoptées pour être remises à la secrétaire générale de l'OIF.

Fiacre Kombo

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° CBRA/PRO/SSA/2015/001

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) recherche pour son Bureau du Congo à Brazzaville Trois (3) consultants Nationaux pour l'évaluation des interventions visant l'amélioration de la qualité de vie des populations autochtones. Sous la supervision du Chef du programme Protection, les trois (3) consultants nationaux seront chargés de mener une évaluation vise à l'acquisition des connaissances nécessaires à la transformation de la situation des populations cibles, à la responsabilisation des parties prenantes et à la prise de décisions au niveau des instances décisionnaires pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action national pour l'amélioration de la qualité de vie des populations autochtones.

(Pour plus de renseignements, les termes de référence complets du poste sont disponibles auprès de la section des Ressources Humaines de l'UNICEF).

Durée de la consultation

Soixante-dix (70) jours à compter de la date de signature du contrat.

Profil des consultants

Consultant expert national en Santé publique : Il devra être détenteur d'au moins un Master dans le domaine de la santé publique. Il devra avoir une bonne connaissance de la thématique du projet, doublée d'une bonne expérience en matière de conception, de mise en œuvre, suivi et évaluation des projets. Un minimum de six années d'expérience dans le domaine de la recherche ou de l'évaluation est nécessaire.

Consultant expert national en protection des enfants et des femmes :

Il devra posséder au moins un Master en droit, sciences politiques ou sciences sociales. Il devra avoir une expérience d'au moins six ans dans

le domaine de la protection des enfants et des connaissances approfondies sur les populations autochtones représenteraient des atouts. Par ailleurs, il devra avoir une bonne connaissance des instruments internationaux et nationaux relatifs à la protection des minorités.

Consultant expert national en éducation :

Il devra avoir au moins un Master en Sciences Humaines ou Sociales (Éducation, Sociologie) ou en Économie doté d'une expérience d'au moins dix ans dans le domaine de l'analyse des systèmes d'éducation, de préférence dans les pays en développement.

Conditions de service

• Les consultants travailleront à plein temps pendant toute la durée de la consultation. Ils disposeront de leurs propres moyens informatiques et de communication pour accomplir leurs tâches. Néanmoins, un espace sera mis à disposition dans les locaux de l'UNICEF, durant la consultation.

Dépôt de Candidatures au plus tard le vendredi 20 mars 2015 à 14 heures

Les dossiers de candidature (Lettre de motivation + CV et Formulaire de l'historique personnel des Nations Unies (P11) OBLIGATOIRE + copie des diplômes à l'attention de l'Administrateur chargé des Ressources Humaines, UNIQUEMENT par courriel à l'adresse suivante : cbrrecruitment@unicef.org.

NB : Prière de mentionner le numéro de l'avis de vacance de poste dans l'objet du courriel.

• Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
• Seuls les candidats présélectionnés recevront une lettre d'invitation.

La Béac constate le redressement de l'économie centrafricaine

S'exprimant à Bangui lors d'une session ordinaire de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) ce week-end, le vice-gouverneur, Mahamat Taïr Nguidid, a salué la hausse du produit intérieur brut (PIB) qui est passé de -0,37% en 2013 à 1,6% aujourd'hui.

Le numéro deux de la Béac a estimé que le retour rapide de la sécurité en Centrafrique pourra accélérer cette dynamique économique. À en croire Mahamat Taïr, la progression de cette courbe va sans cesse s'accroître avec, entre autres, la reprise des activités minières, agricoles, forestières ainsi que de l'administration sur toute l'étendue du territoire national.

Mahamat Taïr a également approuvé avec satisfaction « la maîtrise des finances publiques caractérisée par le paiement de la majorité des factures de l'État ». Lors cette réunion ordinaire du Comité monétaire et financier national de l'année 2015, le cadre de la Béac fait savoir que ces signaux positifs ont été possibles grâce à un financement propre de la RCA avec le soutien des partenaires financiers, notamment de l'Agence française de développement (AFD).

Le retour de la sécurité et les engagements pris par des partenaires, selon l'économiste, se confirment. « L'économie centrafricaine se portera très bien au courant de cette année, ce qui n'est pas le cas depuis trois ans », a-t-il déclaré, réaffirmant la volonté de son institution à accompagner les autorités dans la reconstitution du tissu économique centrafricain.

Parmi les déclarations du vice-gouverneur qui assure en outre la présidence du Comité de crise de la banque centrale sur la Centrafrique, il y a la réactivation des fameux projets de construction du nouveau siège national de la Béac à Bangui, et d'octroi de crédits aux particuliers garantis par la banque centrale.

Fiacre Kombo

PRIX DES ENFANTS DU MONDE

Les petits congolais candidats parmi des millions d'enfants du monde

« Le prix des Enfants du Monde (PEM) » vise à combattre en faveur des enfants esclaves, des enfants des déchetteries et des enfants en prison. Le choix des enfants au Congo parmi des millions d'enfants n'est pas exclu. La remise des prix aux trois candidats aura lieu au cours d'une cérémonie qui se tiendra en octobre au château de Grips-holm à Mariefred, en Suède, en présence de la Reine Silvia de Suède.

Les noms des candidats aux « Prix des Enfants du Monde (PEM) », désigné souvent comme « Le prix Nobel des Enfants » ont été dévoilés par les médias du monde. Les nominés de cette année sont : Le prix Nobel Kailash Satyarthi, Inde, pour le combat de toute une vie contre le travail des enfants et l'asservissement, Phymean Noun, Cambodge, qui s'est engagée en faveur des enfants des déchetteries des grandes villes et Javier Stauring, États-Unis, qui se bat pour les enfants des détenus et des victimes de délits. Les candidats ont été désignés par un jury composé d'enfants provenant de 15 pays.

En effet, depuis le début, en l'an 2000, 36,4 millions d'enfants ont participé au programme du PEM, qui représente la plus grande formation du monde en droits de l'Enfant et en démocratie. Des millions d'enfants dans le monde entier étudient les activités des héros des droits de l'Enfant et, par le vote mondial, élisent le lauréat de l'année 2015 du Prix des Enfants du monde. Aung San Suu



Les récipiendaires de Saint-Laurent

Kyi, Nelson Mandela et la Reine Silvia de Suède sont au nombre des protecteurs du PEM.

Habiller les enfants vulnérables

La majorité des 36,4 millions d'enfants participant au programme depuis sa création, en

l'année 2000, sont des enfants vulnérables qui ont appris pour la première fois qu'ils avaient des droits et ont décidé de faire entendre leur voix pour que ceux-ci soient respectés. Le programme se termine par un vote mondial à caractère unique, organisé dans les écoles, par les enfants eux-

mêmes. Et c'est ensemble que les enfants élisent le lauréat du Prix des Enfants du monde. Les trois candidats sont élus par un jury international d'enfants dont les membres, de par leurs expériences de vie, sont experts en droits de l'Enfant. Ils ont été entre autres, enfants soldats et esclaves pour dettes. Avant qu'ils obtiennent le prix Nobel de la paix, Satyarthi avait déjà été choisi, en 2014, par le jury comme candidat du PME.

Les lauréats sont célébrés en Suède

Les trois candidats sont célébrés lors de la cérémonie qui se tiendra en octobre au château de Grips-holm à Mariefred, en Suède où la Reine Silvia de Suède assistera les enfants pour la remise des prix. La somme de 100.000 USD attribuée, sera utilisée dans le travail des lauréats, ce qui a permis, à ce jour d'offrir une meilleure vie à des dizaines de milliers d'enfants parmi les plus démunis du monde. Malala Yousafzai, la candidate de l'année précédente, a utilisé la somme du prix pour reconstruire des écoles à Gaza. Signalons que cinq prix Nobel soutiennent le Prix des Enfants

du Monde en tant que protecteurs ainsi que trois légendes internationales, Aung San Suu Kyi, Xanana Gusmão et Nelson Mandela. La Reine Silvia de Suède et les dirigeants internationaux appartenant à l'organisation The Elders, Graça Machel et Desmond Tutu font aussi partis des protecteurs. Le programme du PEM est soutenu également par 60.000 écoles dans 113 pays, des ministères et départements de l'éducation, des projets médiatiques et plus de 700 organisations. Depuis la création du programme, un demi-million d'enseignants ont été formés à l'enseignement des droits de l'Enfant et de la démocratie à l'école. La loterie suédoise du code postal est l'un des partenaires des droits de l'Enfant de la World's Children's Prize Foundation (WCPF).

Lysias Yoane Mylandou Massengo du (Cdecu) Congo - mylandou.lysias@gmail.com et Andreas Lönn de Suède - andreas.lonn@worldschildrensprize.org sont des personnes à contacter. Par ailleurs, pour plus d'informations et des photos de presse sur, il sied de consulter : www.worldschildrensprize.org/media-room.

Bruno Okokana

REGARDS CROISÉS

Les œuvres de Calixthe Beyala au cœur d'un débat littéraire

En ce mois de la célébration du droit de la femme, le club de lecture a organisé le 5 mars à l'institut français du Congo, une rencontre littéraire autour du thème Féminisme et mixité dans l'œuvre romanesque de l'écrivaine franco-camerounaise Calixthe Beyala.

Au cours de cet échange littéraire, Rosin Loemba, écrivain et critique littéraire congolais s'est appuyé lors de son exposé sur trois œuvres de Calixthe Beyala notamment, « c'est le soleil qui m'a brûlée » ; « amours sauvages » et « la petite fille du réverbère ».

Dans la production romanesque de la franco-camerounaise, Calixthe Beyala considérée comme l'incarnation d'un féminisme exhaustif, l'auteure s'inspire de son passé amer. Elle a un passé teinté de traumatisme pour n'avoir pas grandi auprès de son père et de sa mère. Elle considère l'homme comme une ruine de l'existence de la femme ; un symbole du chaos et de l'humiliation. Pour elle, la femme doit se démarquer de tout pouvoir masculin, elle doit être capable de faire face aux difficultés. Elle devrait arrêter de faire l'idiotie, en oubliant l'homme pour évoluer désormais dans trois vérités, à savoir revendiquer

la lumière ; s'affirmer en tant que femme et abandonner l'homme. Il faut souligner par ailleurs que l'auteure milite en faveur des femmes, et des droits des minorités visibles. Les féministes luttent pour l'émancipation de la femme et combattent la phallogocritie. Le féminisme n'est pas une question de féminité mais une vision tournée vers la condition féminine que tout le monde peut avoir et la concrétiser. Le féministe lutte contre des inégalités sociales, juridiques, culturelles, économiques et éducatives.

Pour Rosin Loemba la position de Calixthe Beyala s'explique certainement par un traumatisme que l'auteure a vécu dans sa jeunesse, marquée par l'absence déplorable de sa mère et de son père, elle n'a joui d'une affection maternelle que grâce à sa grand-mère et sa sœur aînée qui a sacrifié ses études pour se consacrer aux responsabilités familiales.

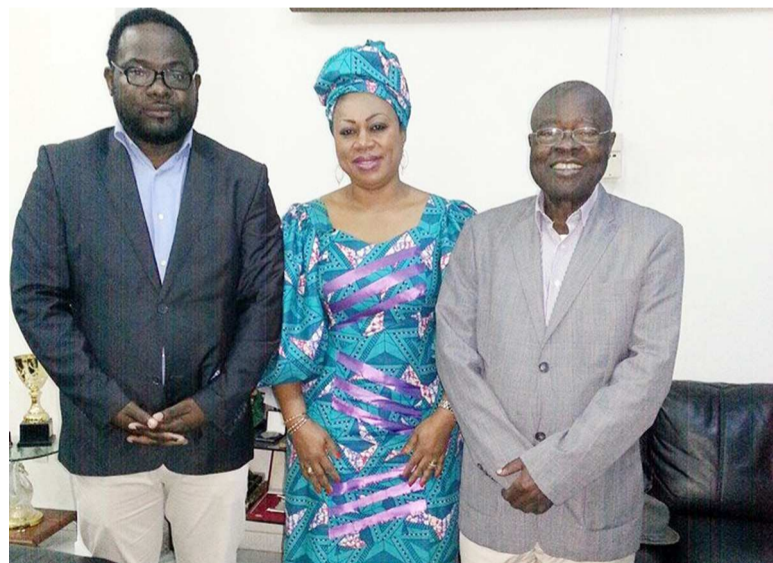
Pour ce qui est de la mixité et l'impossibilité perçues sous forme d'illusions et de désenchantements. Calixthe Beyala a souligné dans son ouvrage « amours sauvages » que le mariage inter racial est mis en cause. Ce mariage inter racial, dit-elle, est un mélange impossible. Calixthe Beyala se révolte contre l'homme noir, son choix se penche à l'homme blanc. Une femme noire célèbre doit épouser un homme blanc et non un homme noir car, l'homme noir n'est pas tendre, il est violent. Pour quoi parle-t-elle de l'impossibilité du mariage inter racial alors qu'elle s'était mariée à un Blanc ? Calixthe Beyala est auteure de nombreux ouvrages et plusieurs prix : C'est le soleil qui m'a brûlée ; Maman a un amant ; Amours sauvages ; Les Arbres en parlent encore ; L'Homme qui m'offrait le ciel ; Le Christ selon l'Afrique. Femme nue, femme noire ; Comment cuisiner son mari à l'africaine, etc. Comme prix : Grand Prix Littéraire de l'Afrique noire ; prix François-Mauriac de l'Académie française ; prix Tropiques ; prix de l'Unicef.

Rosalie Bindika

7^E ART

Le 1er Festival du cinéma des deux rives annoncé pour fin avril à Brazzaville

Cet événement va réunir, du 20 au 25 avril prochain, des cinéastes et autres acteurs de différents pays. Pour l'agence B&B Events que dirige Beyeth Gueck, organisatrice dudit festival, il s'agit de célébrer l'amitié séculaire qui lie le Congo et les peuples de la sous-région Afrique centrale, ceux de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb.



La photo de famille à l'issue de la visite

Gueck Beyeth, qui sillonne les différents pays d'Afrique pour mettre les choses au point affiche son optimisme et présente le menu qui attend le public. « J'étais au Maroc à Casablanca où nous nous sommes mis d'accord avec des cinéastes de ce pays tels que Hassan Benjelloun qui est parmi les grands réalisateurs marocains et qui sera de la partie. Il y a deux autres films marocains qui seront présentés à cette première édition. Il y a également le film de Kamal Kamal ainsi que le film sur la route de Kaboul intitulé en anglais : Road to Kabul, qui parle du terrorisme. Ce film, sorti en 2012, continue de remplir des salles... Au niveau du Sénégal, il y a Moussa Touré. C'est aussi le cas de Bahufu Bakupa-Kanyinda qui est d'ailleurs le directeur artistique de ce projet », explique-t-il.

Bruno Okokana

AFFAIRE THOMAS LUBANGA

La VSV satisfaite de la décision d'indemniser les victimes

Le souhait, pour cette ONG, est que les autres crimes commis dans certaines autres parties du pays ne restent pas impunis.

Pour la Voix des sans voix pour les droits de l'Homme (VSV), la mise en œuvre des réparations collectives décidées par la Cour pénale internationale (CPI) au profit des victimes dans l'affaire Thomas Lubanga constitue un motif de soulagement et de reconnaissance des crimes, des souffrances endurées et autres préjudices subis par les victimes directes et indirectes. Mais elle constitue également, selon cette ONG, un exemple à suivre impérativement par les pays africains où des victimes de nombreux crimes y commis restent abandonnées à leur triste sort sans indemnisation ni dédommagement à côté de leurs bourreaux circulant librement sans être inquiétés.

Dans une réaction faite au début du week-end, la VSV a, en outre, salué la création, en 2002, du Fonds au profit des victimes en vue d'aider les victimes des crimes relevant de la compétence de la CPI à reconstruire leur vie et à retrouver leur dignité et leur statut des membres à part entière de leurs communautés respectives.

Persuader des seigneurs de guerre
La condamnation de Thomas



L'ex-chef milicien Thomas Lubanga

Lubanga par la CPI constitue, selon l'ONG, un signal fort en direction d'autres seigneurs de guerre ainsi que de divers groupes armés qui persistent et continuent à commettre des crimes imprescriptibles dans la province du Katanga et à l'est du pays. Le souhait, pour la VSV, est que les autres crimes commis dans certaines autres parties du pays où des massacres ont occasionné la mort de plusieurs centaines de personnes ne restent pas impunis. L'ONG invite, par conséquent, la CPI à s'y pencher également en vue de lutter effectivement contre l'impunité dont jouissent d'autres auteurs des crimes de guerre et

des crimes contre l'humanité en RDC et dans d'autres pays à travers le monde.

La chambre d'appel de la CPI, rappelle-t-on, a rendu, le 3 mars, la décision de procéder aux réparations en faveur des victimes dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo, chef de guerre congolais, reconnu coupable de crimes de guerre. Il est reproché à ce chef milicien d'avoir procédé, entre 2002 et 2003, à l'enrôlement et conscription d'enfants soldats de moins de quinze ans qu'il a fait participer aux hostilités en Ituri (Province Orientale), au sein de sa milice dénommée Union des Patriotes Congolais.

Lucien Dianzenza

RDC

L'Unicef et l'UE pour le renforcement de la lutte contre les violences liées au genre

Les violences basées sur le genre sont monnaie courante en République démocratique du Congo (RDC), quoique le pays ait pris tous les engagements nationaux et internationaux. Les défenseurs de droits des femmes et des enfants plaident pour le renforcement de la lutte contre ces violences tout en mettant fin à l'impunité des auteurs de ces violations.

À l'occasion de la Journée internationale de la femme célébrée à travers le monde, le 8 mars, l'Unicef/RDC et l'Union européenne (UE) ont, dans un communiqué de presse, attiré l'attention sur l'importance de la lutte contre toute forme de violence liée au genre dans le monde et particulièrement en RDC

Tout en saluant les efforts du gouvernement congolais dans l'amélioration des conditions de vie de la femme, cela en tenant compte de l'indice de développement humain publié récemment par le Pnud, les deux organismes font remarquer que la violence envers les filles et les femmes, mais aussi envers les garçons et les hommes, est un problème omniprésent en RDC, tant en matière de droits humains que de santé publique. Elle est, par conséquent, un obstacle pour le développement. Chaque jour, reconnaissent-ils, les violences se vivent au quotidien et sous plusieurs formes. « La violence, très caractéristique des zones de conflits, existe également dans les zones de paix. Des abus et exploitations sexuelles, harcèlement sexuel, violences conjugales, pratiques traditionnelles néfastes et déni des ressources et opportunités appartenant aux femmes font partie du quotidien dans les écoles, les foyers, les lieux de travail et les espaces publics », indique le communiqué conjoint.

Les deux organismes ont, par ailleurs, reconnu le rôle combien important que joue la femme dans le développement économique. « Les femmes congolaises sont devenues les piliers socioéconomiques des familles, particulièrement dans les milieux ruraux ». De ce fait, l'UE et l'Unicef encouragent le gouvernement congolais à transformer les résultats de la stabilité macroéconomique en actions sociales concrètes au bénéfice de la population et des femmes en particulier.

Aline Nzuzi

ENJEUX DE L'HEURE

La cohésion gouvernementale mise à rude épreuve

Une autorisation de sortie signée par le vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur et Sécurité au bénéfice du ministre des Congolais de l'étranger en lieu et place du Premier ministre est actuellement au centre d'une vive controverse.

Le dernier remaniement du gouvernement que dirige Matata Ponyo n'aura fait que renforcer la méfiance entre ses membres et exacerbé inutilement la tension en interne. C'est le moins qu'on puisse au regard de la cacophonie qui tend à s'installer ces derniers temps au sein de l'exécutif national avec, en prime, des querelles intestines qui reflètent une désharmonie ne profitant finalement à personne. Le vice Premier ministre en charge de l'intérieur est présenté, à tort ou à raison, comme l'élément déstabilisateur du fait de ses frasques aux antipodes des normes régaliennes qu'est censé respecter tout gouvernement. Des sources concordantes confirment le froid qui s'installerait actuellement entre le Premier ministre et son collaborateur le plus immédiat soupçonné de prendre un peu trop de liberté.

Non seulement qu'il se serait permis, d'après certaines indiscretions, à organiser des réunions techniques engageant plusieurs secteurs sans se référer au préalable au Premier ministre, Évariste Boshab aurait également signé une autorisation de sortie au bénéfice du ministre en charge des Congolais de l'étranger. Pour les détracteurs de l'élu de Mweka qui se recrutent

également dans sa propre famille politique, il s'agit là d'un acte d'insoumission à ne pas cautionner d'autant plus que, arguent-ils, le chef du gouvernement à qui reviennent cette prérogative n'était pas frappé d'empêchement et se trouvait bien à Kinshasa. Là où le bât blesse, c'est de constater que cette guéguerre fait aujourd'hui les choux gras de certains journaux à sensation alignés sur chacun des deux protagonistes.

C'est dire que le séminaire organisé en janvier à l'intention de la nouvelle équipe gouvernementale visant à inculquer à ses membres le code moral censé inspirer leurs faits et gestes n'a pas produit l'effet escompté. Matata Ponyo, qui ploie déjà sous le poids écrasant de la personnalité d'Évariste Boshab tendant à lui faire ombrage, serait de plus en plus mal à l'aise dans sa peau. L'envahissement des Chefs des partis politiques enclins à passer outre ses ordres ne fait pas son affaire. D'où l'option, sans doute mesurée de ses courtisans, de les livrer en pâture dans l'opinion en étalant leurs frasques sur la place publique. Une démarche que des observateurs avertis trouvent inopportune pour autant qu'elle tend à affaiblir le Premier ministre qui, en lieu et place de rappeler à l'ordre un adjoint indélicat, aurait opté pour des jérémiades sans issue. À tout prendre, cette guerre des chefs tend à distraire l'opinion sur des vraies questions de l'heure desquelles elle attend des réponses idoines censées améliorer son vécu quotidien.

Alain Diass

RETOMBÉES DES ÉVÈNEMENTS DE JANVIER

Olenghankoy menace de saisir la CPI contre Joseph Kabila

Le leader des Forces novatrices pour l'union et la solidarité (Fonus) vient d'initier une plainte contre le président de la République pour « haute trahison » suite à sa prétendue inaction face aux événements qui ont endeuillé dernièrement le pays au mois de janvier.

Initiateur d'une plainte datée du 12 février contre le président de la République qu'il accuse de « haute trahison » suite à son inaction face aux événements de 19 et 20 janvier ayant endeuillé dernièrement le pays, Joseph Olenghankoy a été reçu ce week-end par le procureur général de la République. Ce dernier tenait, au cours de l'audience accordée au président des Fonus à cerner les contours de la requête initiée contre Joseph Kabila par ce leader de l'opposition visiblement décidé à aller jusqu'au bout. Pendant plus de cinq heures qu'aura duré cette audience de confirmation des charges, Joseph Olenghankoy aurait, d'après des sources, réitéré ses accusations de haute trahison, de violations massives des droits de l'Homme et de crimes contre l'humanité portées contre le chef de l'État.

Ce dernier, d'après le président de la plateforme Debout Congolais n'aurait rien fait pour empêcher le cycle de violence qui a déferlé sur le pays du fait de la contestation ayant entouré le projet de loi électoral soupçonné de faire le lit du glissement du mandat présidentiel au-delà de 2016. Joseph Olenghankoy rend également le chef de l'État responsable de la coupure du signal Internet et de la messagerie électronique constatée sur toute l'étendue du territoire national dans la foulée des tristes événements de janvier avec tout ce qui s'en suit en termes de manque à gagner pour les entreprises du secteur.



Joseph Olenghankoy

Pour le Parquet général de la République faisant office du procureur près la Cour constitutionnelle, le requérant doit apporter les preuves de ses allégations pour faire avancer le dossier. Aussi Joseph Olenghankoy dispose-t-il de dix jours francs pour réunir tous les éléments de preuves supplémentaires qu'il pourrait verser au dossier de la plainte. Là-dessus, le président des Fonus a promis de s'affairer pour davantage crédibiliser sa requête en recensant notamment les preuves irréfutables sur les victimes tombées par balles lors des échauffourées entre la population et les forces de l'ordre ayant émaillé les manifestations de janvier dernier. Tout en ayant foi en la justice congolaise, il a cependant menacé de saisir les instances internationales dans l'hypothèse où le procureur général de la République tergiversait dans la conduite des enquêtes.

A.D.

GENRE

25 millions d'euros pour un changement dans les rapports Hommes-Femmes en RDC

« Femmes et Hommes, Progressons ensemble » est un programme lancé depuis le mois d'avril de l'année dernière par le ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant pour lutter contre la persistance des violences basées sur le genre.

Le programme a pour objectif d'aider le gouvernement congolais et les populations locales à adopter une nouvelle approche des relations hommes-femmes visant à une société. Financé par l'Union européenne à hauteur de vingt-cinq millions d'euros, révèle un communiqué de l'Unicef, ce programme est prévu pour une durée de quatre ans. Il vise à amorcer un changement dans les rapports entre hommes et femmes.

La mise en œuvre de ce programme est exécutée par l'Unicef, la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et GIZ (Coopération allemande). Dans un premier temps, le programme « Femmes et Hommes, Progressons ensemble » sera exécuté dans deux provinces, à



Dans le combat pour le genre, les femmes ne doivent pas écarter les hommes

savoir dans la ville de Kinshasa et dans la province du Bandundu. Ce programme pourra être étendu dans d'autres provinces du pays, si dans sa première étape les résultats s'avéraient concluants.

La question du genre ne concerne pas seulement les femmes comme d'aucuns le pensent

Le genre entendu comme une construction sociale des rôles entre les hommes et les femmes a toute sa raison d'être si les hommes sont impliqués. Ecarté l'homme de cette question serait comme si on amputait l'oiseau d'une aile. Le vol sera

difficile pour ne pas dire impossible. C'est pourquoi « le projet Femmes et Hommes, Progressons ensemble » a toute sa raison d'être pour que les hommes comprennent qu'ils ont un rôle à jouer dans la promotion de toutes les questions liées au genre. Femme et homme doivent, main dans main, cheminer ensemble si l'on veut que la question du genre soit une réalité vécue en RDC. Au contraire, on se limitera aux beaux discours sans résultat concret pour la simple raison qu'un acteur, à savoir l'homme, serait exclu de la course.

Aline Nzuzi

DISPARITION

Organisation des funérailles de Victorine Ndjoli Elonga le 11 mars

Décédée le 27 février à Kinshasa, la première femme conductrice de la RDC sera inhumée le 12 mars à Benseke Futi Nouvelle cité à la suite de la veillée mortuaire qu'abritera le lieu funéraire situé au croisement des avenues de la libération, ex-24 Novembre, et Kalembembe à Lingwala.

Jusqu'ici, la dépouille mortelle de feu Victorine Ndjoli, plus connue sous le surnom affectueux Ma Vicky, repose à la morgue de la Clinique Ngaliema. Le 11 mars à 13h30 est prévu la levée de corps de la morgue vers la salle Assanef où se tiendront les funérailles. Selon le programme familial, l'exposition de la dépouille mortelle devrait intervenir à partir de 14h10, à savoir que le recueillement sera possible un quart d'heure plus tard, le temps nécessaire à une mise en place convenable. La messe prévue à 20h00 marquera le début de la veillée mortuaire. Il s'ensuivra une méditation du rosaire. Et la prestation de Paul Balenza programmée entre 21h15 et minuit viendra aussi à juste titre compléter le tableau rappelant que la disparue fut une fervente catholique. Ce premier service spirituel sera clos par un programme d'une heure alternant prédication, exhortation et prières. Jeudi à la première heure ce sera

au tour de l'actuel doyen de la musique congolaise, le « Vieux » Jeannot Bombenga, de prendre le relais. Il devrait assurer l'animation de la veillée jusqu'à l'aube. Place ensuite à la musique folklorique qui devrait intervenir dès 4 heures et à son tour céder le baffle à un intermède musical consacré aux chants chrétiens censés préparer l'assistance à un office spirituel. Prédication, exhortation et prières seront une fois de plus au rendez-vous. Cette partie du programme va précéder le dépôt des gerbes de fleurs suivi des témoignages et du dernier hommage à la regrettée Ma Vicky.

À 10h30, le cortège funèbre devrait s'ébranler de la salle Assanef vers la Cathédrale Notre-Dame du Congo située quelques mètres plus loin. Tout de suite après l'office religieux d'une heure, une messe de requiem et un second rosaire, la défunte sera conduite à sa dernière demeure à Benseke Futi, Nouvelle cité. Le départ de l'église pour le cimetière est programmé à midi. Un bain de consolation interviendra au retour de Benseke à la place Assanef à 15heures.

Première conductrice de RDC

Morte à quelques jours de son quatre-vingt-troisième anniversaire, Victorine Ndjoli Elonga qui naquit en mars 1933 a le mérite d'être reconnue comme la pre-

mière conductrice de la RDC. Lors d'un entretien accordé aux Dépêches de Brazzaville le 6 mars 2010, elle affirmait avoir pris le volant à sa vingtième année. Ce, suite à l'obtention de son permis de conduire le 25 janvier 1955 à Kinshasa. Le numéro 19863 lui avait été attribué par le directeur de l'École centrale des chauffeurs de l'époque. La disparue se targuait du fait d'avoir obtenu son diplôme avec la mention grande distinction vu qu'elle avait passé avec succès toutes les épreuves. Les règles du Code de la route, les principes généraux de la mécanique automobile et les exercices pratiques de roulage n'avaient pas de secret, ce fut, dirait-on, un jeu d'enfant.

Du reste, *Les Dépêches de Brazzaville* se souviennent de l'affirmation de Ma Vicky soutenant que les femmes auraient une conduite quasi irréprochable. Avec un sous-entendu qu'elles se montreraient plus prudentes que leurs homologues masculins : « *Je démens l'adage communément répandu qui prétend qu'une femme au volant, c'est la catastrophe. Moi je dirais plutôt qu'une femme au volant, c'est toujours quelque chose de bien, la sécurité est garantie. J'en suis l'exemple vivant. Depuis la première fois où j'ai conduit jusqu'à ce jour, je n'ai jamais connu d'accidents* ».

Nioni Masela

CPI

Six juges récemment élus prêtent serment

La RDC honorée avec le juge Antoine Kesia-Mbe Mindua.

La Cour pénale internationale (CPI) organise, ce 10 mars, la cérémonie de prestation de serment de six nouveaux juges. Selon un communiqué émanant de cette institution, l'activité, qui sera transmise en français et en anglais en direct sur le site web de la Cour, se tiendra à 15h30 (heure locale de La Haye), dans la salle d'audience au siège de la CPI, aux Pays-Bas. Les lauréats sont Antoine Kesia-Mbe Mindua (RDC), Marc Perrin de Brichambaut (France), Piotr Hofma ski (Pologne), Bertram Schmitt (Allemagne), Péter Kovács (Hongrie) et Chang-ho Chung (République de Corée).

Selon les normes de la CPI, les juges prêteront serment en déclarant : « *Je déclare solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai mes attributions de juge de la CPI en tout honneur et dévouement, en toute impartialité et en toute conscience, et que je respecterai le caractère confidentiel des enquêtes et des poursuites et le secret des délibérations* ». Ces juges, note-t-on, ont été élus à l'issue de la treizième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome en décembre 2014 pour des mandats de neuf ans.

Lucien Dianzenza

JEUX AFRICAINS BRAZZAVILLE 2015

La RDC stoppée par le Burundi

Les Léopards football espoir ont été éliminés de la course par les Hirondelles du Burundi au terme du résultat d'un but partout au match retour des éliminatoires à Bujumbura.



Les Burundais exultent après le but égalisateur de Fiston Abdul Razak contre les Congolais à Bujumbura

Les Léopards football U23 de la RDC ne participeront pas aux onzièmes Jeux africains prévus du 16 au 31 juillet 2015 à Brazzaville en République du Congo. La sélection espoir RD-congolaise a été écartée de la course pour ces Jeux par l'équipe correspondante du Burundi. En match retour des éliminatoires, les Hirondelles ont arraché, le 8 mars, au stade Prince-Louis Rwagasore de Bujumbura un précieux résultat d'égalité d'un but partout. Au match aller deux semaines plutôt au stade Tata-Raphaël de Kinshasa, le Burundi avait brûlé la politesse à la RDC devant ses supporters, en la battant par un but à zéro.

À Bujumbura, les poulains du sélectionneur Médard Lusadisus ont eu la possibilité, eux aussi, de s'imposer sur le terrain de l'adversaire. Mais ce ne fut pas le cas, malgré la présence à Bujumbura du sélectionneur des Léopards A de la RDC, Florent Ibenge, venu prêter main forte à Médard Lusadisus. Et pourtant, tout a commencé bien pour les Léopards espoirs avec l'ouverture du score à la 36^e minute par l'attaquant Katalayi Mpumbu de l'AS V.Club. Mais à quelques minutes de la fin du temps réglementaire, ils encaissent le but assassin de Fiston Abdul Razak, un natif de la ville RD-congolaise d'Uvira au Sud-Kivu qui a opté de jouer pour le Burundi et qui joue actuellement au sein de la formation de Sofapaka au Kenya. Avec ce résultat d'un but partout, les Léopards U23 s'arrêtent donc à mi-chemin de Brazzaville.

Ce résultat reflète quelque peu la préparation hâtive de la sélection espoir pour ce match contre le Burundi. La sélection n'a pas été renforcée par les jeunes joueurs congolais évoluant à l'étranger qui auraient pu apporter encore plus d'expérience. C'est le moment de recadrer le tir et bien planifier la suite car la RDC va abriter, sauf changement de dernière minute, la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations de la catégorie espoir en décembre 2015. La Fédération congolaise de football association devra donc faire diligence afin de bien faire les choses.

Martin Engimo

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Le M2NR mobilise les femmes autour des actions de cœur et d'amour

À l'occasion de la journée mondiale de la femme, le Mouvement national de la nouvelle République (M2NR) a fait le 8 mars des dons de produits pharmaceutiques aux structures de santé de Pointe-Noire, suivi d'une causerie-débat autour d'un repas au Mess mixte de Garnison.

Conduite par Paul Tchignoumba, coordonnateur national de M2NR et accompagné d'Alphonsine Ibeyabo, responsable de l'action des femmes du mouvement et des autres membres de la plateforme associative de la conscientisation populaire, la délégation a fait des dons des produits pharmaceutiques, des moustiquaires imprégnées et bien d'autres types de dons aux Centres de santé intégré (CSI) de Pointe-Noire. Il s'agit notamment du CSI Madeleine Mouissou de Mpaka (Arrondissement 6 Ngoyo) et la Clinique médicale Mama Poto de Siafoumou (arrondissement 5 Mongo Mpoukou) qui ont reçu des produits pharmaceutiques destinés au service prénatal; le CSI Saint Joseph de Mvou-Mvou a reçu par contre, un groupe électrogène de 5 kva et le CSI de Tchimbamba(arrondis-



Paul Tchignoumba s'adressant aux membres du M2NR/ crédit photo «Adiac»

sement 1 Lumumba), qui a bénéficié des sacs de ciment. Tout en remerciant le donateur pour son geste charitable, tous les bénéficiaires ont promis faire bon usage des différents reçus. Après la ronde des établissements sanitaires, le cortège du M2NR a pris la direction du Mess mixte de garnison où a eu lieu la causerie-débat axée sur la consolidation de la paix, des valeurs de solidarité et de partage

« Les femmes qui ne font pas la

politique sont ensemble avec nous au sein du M2NR, voilà pourquoi à l'occasion de cette journée nous nous sommes retrouvés ici, après la marche citoyenne. Dans le mouvement, on va organiser ce genre de rencontres. Aujourd'hui, nous sommes avec les femmes, demain nous serons avec les jeunes, après demain nous serons avec les hommes. Après, nous allons organiser des chantiers de solidarité. Nombreux parmi nous ont des pro-

blèmes au sein des familles et autres, c'est pourquoi, nous voulons que les mutuelles et les associations renforcent l'entraide. En mutualisant nos efforts, nous allons développer l'amour fraternel et la solidarité. Nous devons aussi cultiver le sens du partage dans notre mouvement qui est ouvert à tous », a dit Paul Tchignoumba, coordonnateur national de M2NR. Des rencontres citoyennes de ce genre seront organisées les jours à venir dans les différents quartiers, a promis le coordonnateur du mouvement qui a ensuite exhorté tout le monde à défendre la paix, gage de tout développement. Pour Alphonsine Ibeyabo, responsable des femmes du mouvement, la femme ne doit pas rester inactive. Elle ne doit pas attendre tout de l'homme, puisque les institutions de la République lui ont concédé 30 % de représentativité dans les sphères de prise de décisions. Il faut dire qu'en matinée, en compagnie d'autres femmes du département de Pointe-Noire, près de 1000 femmes du M2NR ont participé à la marche citoyenne

organisée par la direction départementale de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement. Cette marche est partie du rond point Kassai, jusqu'au siège de la Préfecture de Pointe-Noire. Marche à l'issue de laquelle, Félicité Meno Diop Tchiloumbou, directrice départementale de la Promotion de la femme et Madeleine Paka Zoulouka, directrice départementale de l'Intégration de la femme au développement ont remis au préfet de Pointe-Noire les doléances des femmes, qui s'articulent autour des thèmes nationaux, à savoir l'autonomisation de la femme; l'éducation et l'alphabétisation. L'objectif étant entre autres, de permettre aux femmes de maîtriser les Nouvelles technologies de l'information et de la communication, facteur d'émancipation et l'un des gages du développement durable.

Le groupe musical Lelu Lelu, l'ensemble musical Brice Mizingou et la fanfare ont agrémenté ces retrouvailles.

Hervé Brice Mampouya

Les ponténégrines sensibilisées sur leurs droits longtemps méconnus

Dans le cadre des célébrations de la Journée internationale de la femme, la Commission diocésaine Justice et paix de Pointe-Noire a organisé le 6 mars à son siège de Maténé-Foucks, une causerie-débat pour sensibiliser les femmes sur leur situation dans la législation congolaise.

Elles étaient une cinquantaine représentant l'administration publique, les confessions religieuses, la société civile et les medias, les femmes qui ont participé à cette séance d'échange animée par la notaire, maître Sandra Dhello Boubag assistée d'Alain Louganana, responsable de la recherche à la commission diocésaine justice et paix de Pointe-Noire. Une rencontre organisée sur le thème : « la situation de la femme dans la législation congolaise : Forces, faiblesses et perspectives ». A cette occasion, la conférencière, maître Sandra Dhello Boubag a procédé à la lecture de quelques articles sur le droit pénal, le code de la famille, le code de la sécurité sociale et le code du travail; des documents favorables aux droits de la femme. D'après elle, le législateur congolais accorde une situation confortable à la femme car, tous les textes fondamentaux congolais reconnaissent l'égalité des droits entre la femme et l'homme dans la vie privée, sociale et politique.

« Dans le domaine familial, la femme a le privilège d'assurer la direction morale et matérielle de la famille, elle a droit à 11heures de repos. Dans le droit du travail, elle bénéficie du congé de maternité, d'une heure d'allaitement. Dans le code de la sécurité sociale, elle a droit à des allocations prénatales, des indemnités journalières de maternité ainsi que des paiements de tous les frais d'accouchement. Ce sont des choses prévues dans la loi mais, qui sont ignorées par les bénéficiaires », a-t-elle martelé.

Des lois discriminatoires à l'égard des femmes

La conférencière a par contre, dénon-

cé des dispositions discriminatoires à l'égard de la femme. « Nous remarquons qu'au lendemain du décès de l'un des conjoints, le conjoint survivant ne peut pas hériter à la pleine propriété, il ne bénéficie que du droit d'usufruit, c'est-à-dire, le bénéfice (l'argent) que congénère un bien laissé par le conjoint, mais pas d'un bien comme la parcelle. Il n'y a pas le nombre limite des coépouses pour déterminer s'il y a lieu d'adultère ou non. La difficulté pour la femme de prouver l'adultère commis par l'homme qui opte pour la polygamie. Au tribunal l'homme peut facilement sur la base d'un témoignage simple ou d'une déclaration pour condamner son épouse mais, la femme doit fournir des preuves concrètes, notamment prendre un huissier de justice pour faire un constat d'adultère et, il faudrait qu'un mari entretienne une concubine dans le foyer conjugal.

Des recommandations pour rectifier le tir

Suite à ces faiblesses, les femmes de Pointe-Noire sollicitent au législateur public d'accorder la possibilité au conjoint survivant d'hériter en pleine propriété, surtout pour les conjoint qui ont vécu longtemps ensemble ; limiter le nombre d'épouses pour ceux qui souscrivent à l'option polygamique. Que le législateur mette l'homme et la femme en même pied d'égalité en ce qui concerne les faits qui conduiraient à l'adultère ; promouvoir le respect et l'application des nombreuses lois usuelles car, les lois mettent toutes les humains en sécurité. Seule-



Une vue des femmes pendant la causerie-débat «adiac»

ment, a-t-elle poursuivi, nous sommes confrontés à un problème d'application et de leur respect, c'est pourquoi nous sollicitons les moyens pour promouvoir le changement de mentalité effectif. Formons et informons-nous».

Les participantes ont exprimé leur gratitude à l'endroit de la conférencière qui a su les éclairer sur les dispositions législatives concernant les femmes. « Je demande aux directions départementales de la Promotion et de l'intégration de la femme au développement de promouvoir ces lois qui défendent la cause de la femme pour sortir ces dernières de l'ignorance qui a perduré. J'ai compris que les hommes profitaient de notre ignorance pour marcher sur nous. La femme n'est plus à l'heure de s'occuper des futilités mais, nous devons nous lever pour une véritable émancipation », a indiqué la sage femme Pierrette Toukoula. De son côté, le responsable de la recherche à la commission diocésaine Justice et paix de Pointe-Noire, s'est appesanti sur l'objectif de cette causerie-débat qui selon elle consistait à inciter les femmes à leur prise de conscience afin qu'elles jouissent de façon effective à leurs droits tant bafoués.

Charlem Léa Legnoki

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les officiers chefs de service et d'unités formés sur le management des services de Police

Dans le cadre de la coopération policière entre la République du Congo et la République française, un séminaire a débuté ce lundi 9 mars à Pointe-Noire et s'achèvera vendredi 13 mars prochain.

Ledit séminaire se déroule sous la direction de Gaëtan Victor Oborabassi, directeur départemental de la police au Kouilou et à Pointe-Noire accompagné de Joseph Merrien, commissaire divisionnaire de la police française et des officiers chefs de services et d'unités de police des départements de Pointe-Noire et du Kouilou.

Ouvrant les travaux de la réunion, Gaëtan Victor Oborabassi a expliqué qu'au cours de ce séminaire,



Vue de la tribune officielle et des séminaristes

les officiers chefs de services et d'unités de police de Pointe et du Kouilou auront à comprendre les différents leviers de conduite d'un service de police. Il s'agit du management qui se définit comme la science de la gestion rationnelle des moyens et des ressources humaines en vue de la recherche de la performance. « Nous comptons sur les capacités de compréhension des participants et également la capacité pédagogique de leur encadreur; le but final de cette formation est de mettre à la disposition des participants des outils, des méthodes qui leurs permettront de gérer autrement les différents services et unités de police respectifs de Pointe-Noire et du Kouilou » a-t-il indiqué.

Séverin Ibara

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Le nouveau centre des Salésiens de Don Bosco ambitionne de former 3000 jeunes en 4 ans

Le nouveau centre de formation professionnelle Don Bosco, situé dans l'enceinte de la paroisse Saint Jean Bosco de Tié-Tié à Pointe-Noire a été inauguré le 6 mars dernier, en présence de Monseigneur Miguel Angel Olaverri, évêque du diocèse de Pointe-Noire, de la représentante de l'Union européenne et des autorités locales.

Ce centre moderne, fruit du travail conjugué des Salésiens de Don Bosco, en partenariat avec l'Ong espagnole Jovenes Y Dessarrollo, avec l'appui de l'Union européenne (UE) est un bâtiment R+1 qui comprend : des salles de classe, des ateliers, des bureaux, des sanitaires. Il ambitionne de former en 4 ans, 3000 jeunes, issus de Pointe-Noire et Brazzaville.

Selon le père Kevin Igor Koualama, directeur du centre, « Sa vocation est de former aux valeurs humaines, chrétiennes et civiques ainsi qu'à la qualification professionnelle des jeunes, surtout les plus démunis et d'en faciliter leur insertion dans le monde du travail, de sorte qu'ils deviennent des citoyens capables de participer activement à la vie sociale et à l'émergence du Congo ».

Le centre de formation profes-



La coupure du ruban symbolique par Fouti Makaya, représentant le préfet de Pointe-Noire/ crédit photos «Adiac»

sionnelle Don Bosco forme les jeunes en cinq filières : électricité industrielle, soudure, menuiserie, mécanique automobile, mécanique générale. L'encadrement théorique et pratique est assuré par 25 encadreurs, dont trois prêtres. Il accueille 187 apprentis, dont 13 filles et 174 garçons.

« Le bâtiment que nous inaugurons ce jour entre dans le projet

Promotion des jeunes défavorisés par la formation professionnelle et l'insertion du monde du travail . Ce projet que nous avons lancé le 3 mai dernier s'articule autour de quatre axes principaux : la sensibilisation sur l'importance de la formation professionnelle auprès des parents et des jeunes, l'amélioration des conditions d'accès à cette formation profes-

sionnelle, à travers l'amélioration des équipements et des infrastructures, dont ce bâtiment. Le 3e volet est le renforcement de la capacité des encadreurs et des professeurs afin que la formation soit de qualité et faciliter l'insertion au monde du travail », a dit Père Pierre-Célestin Ona-Nzué, coordonnateur du projet et curé de la paroisse.

Construit pour pallier la vétusté de l'ancien Centre professionnel Bon accueil qui a ouvert ses portes en octobre 1991 sur l'initiative du frère Jean Pierre Dutel, salésien de Don Bosco. Ainsi, après plusieurs années de balbutiements dus aux nombreux problèmes d'infrastructures et d'organisation, ce centre avait besoin d'une seconde jeunesse. Une cure de jouvence apportée par les Salésiens, l'Ong espagnole Jovenes Y Dessarrollo et l'UE qui, par le biais de Cristina Mosneaga, représentante de la délégation de l'UE au Congo a souhaité que cette œuvre destinée à la formation des jeunes soit pérennisée. Un souhait aussi émis par Servais Paka, directeur départemental de la Formation qualifiante à Pointe-Noire.

En bénissant le centre avant la visite guidée de l'ouvrage et des stands d'exposition des apprenants, Mgr Miguel Angel Olaverri a dit : « Toutes les formes d'éducation d'enseignement, de connaissances doivent tendre à aider l'intelligence de l'homme à découvrir la vérité et à adorer le vrai Dieu. C'est le rôle que devra remplir cette école technique, pour laquelle nous appelons aujourd'hui la bénédiction de Dieu ».

Hervé Brice Mampouya

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL

L'AS Cheminots dame poursuit son parcours sans faute

Comme en phase aller, l'AS Cheminots senior dame a entamé la phase retour du championnat communal avec beaucoup de détermination. L'équipe a confirmé sa suprématie le 8 mars au stade Enrico Mattéi, en infligeant une deuxième défaite à Tié-Tié sport, 32-23 en premier match de la phase retour



Un extrait du match Cheminots/Tié Tié «crédit photo «adiac»

Imbattable lors de la phase aller 6 points en trois matches joués, Cheminots a confirmé son règne à la tête du championnat en s'imposant lourdement face à Tié-Tié sport, son poursuivant immédiat, 32-23 (30-20 en match aller). Cette victoire permet à l'entraîneur du club, Gelas Olongo et ses pouliches de se positionner à la porte du championnat national avec 8 points car, un match nul suffit pour qualifier l'équipe qui est à quatre longueurs de ses poursuivants, Tié-Tié et Patronage qui ont 4 points chacun. Patronage, troisième à l'issue de la phase aller, s'est relancé grâce à sa victoire de 41-12 face à Banko.

Rappelons que Pointe-Noire n'aura cette année que deux places au championnat national senior dame. La compétition se jouera à Oyo où se trouve actuellement l'unique Gymnase capable d'abriter une compétition en salle au mois d'avril pendant la période des pluies.

En senior homme, Patronage poursuit sa ba-

taille sans entrave, les protégés du président Indouli ont 12 points sur six matches joués. L'équipe chemine vers un nouveau sacre départemental mais, elle devrait être beaucoup concentrée parce que l'AS Cheminots est capable de renverser l'équilibre. Les cheminots qui malgré le faux pas du dernier match de la phase aller face à Patronage, sont coude à coude avec cette équipe avec 12 points mais un match de plus grâce à leur double victoires en phase retour respectivement contre, Munisport, 31-21 et contre l'AS Cheminots2, 55-10.

En junior dame, Tié-Tié a pris sa revanche sur Atlantic, 27-16. Cette phase retour qui a commencé le 4 mars se poursuivra le 14 à Enrico Mattéi.

Charlem Léa Legnoki

REGGAE

Le groupe Conquering Lions en concert

Ce concert va se dérouler le 14 mars au Continental Bar de Mpaka. L'événement se définit comme une opportunité pour le groupe Conquering Lions de relancer sa vibration reggae avec la communauté des rastas du Congo (CRC)

Comme l'année dernière, dans une salle survoltée, le groupe Conquering Lions va une fois de plus soulever la foule sur la scène du Continental bar. En tout cas, ce groupe à l'énergie débordante et contagieuse ne va pas hésiter à brûler les planches et les murs de cette salle devenue habituelle aux manifestations culturelles. Débaptisé « renaissance du Lion Ya Bosh », ce concert se présente comme une opportunité pour ce groupe de relancer non seulement sa vibration reggae avec la CRC mais également de faire découvrir au public ponténégrin ses nouvelles chorégraphies à travers des mélodies portées par des ambiances riches en sonorité.

Du côté des organisateurs, l'activité s'annonce déjà bien riche en sons et en couleurs. Elle est à la fois, une occasion pour les rastas de la ville de Pointe-Noire de rendre un vibrant hommage à l'importance du reggae, mais surtout à l'artisan principal de l'avènement de ce genre musical qui est Bob Marley à travers l'interprétation de ses chansons.

Rappelons que, ces adeptes du « rasta-farisme », terme qui vient de Ras Tafari et qui veut dire « puissance de la trinité », ont promis à travers ce concert de faire découvrir au public ponténégrin et surtout aux non rastas, leur culture basée sur l'amour,



Une affiche du concert/ crédits photos «adiac»

l'unification de l'Afrique « ma direction, mon but ultime, c'est l'unité de l'Afrique, quand ce sera arrivé, les gens regarderont en arrière et ils se diront qu'il y avait quelque chose dans tout ce truc, je suis avant tout un rasta et c'est une chose qui vient d'Afrique », disait Bob Marley à propos du Rastafarisme.

Hugues Prosper Mabonzo

CAN U-20

Les Diables rouges gardent intacts leurs chances de qualification...

Le match nul d'un but partout, obtenu à l'arrachée, face à la Côte d'Ivoire, permet aux juniors Congolais d'espérer se faire une place au second tour de la compétition. Mais le plus dur reste à faire face au Nigeria et au Sénégal, leurs prochains adversaires.

Les Diables rouges juniors ont fait le service minimum, avec mention passable, devant les Ivoiriens, lors de leur première sortie le 8 mars. Une rencontre au cours de laquelle les deux équipes se sont partagées les mi-temps. Dans la première, la Côte d'Ivoire, techniquement au point, a posé de sérieux problèmes au onze national Congolais, de retour dans la compétition après huit ans de passage à vide. Acculés, les Diables rouges juniors n'ont pas pu poser le ballon au sol, ils ont joué dans leur moitié de terrain, incapables de se mettre à la hauteur de l'adversaire.

C'est ainsi qu'à la 40^e minute, les Ivoiriens ont réussi à déchirer le rideau défensif congolais en ouvrant le score grâce à Yakou Meite. L'addition aurait pu être lourde sur le compte, à la fin de la première mi-temps, si seulement le poteau n'avait pas sauvé le portier du Congo, Pavelh Ndzila, des minutes avant. Finalement, 1-0 à la pause en faveur de la Côte d'Ivoire.

La revanche

« Le coach nous a dit, entre



Coup franc de Moïse Nkoukou intercepté par le portier ivoirien. Crédit photo Adiac

autres, d'aller de l'avant, de ne pas baisser les bras... », a confié l'attaquant congolais Silvère Ganvoula. De retour des vestiaires donc, les Diables rouges ont renversé la vapeur en devenant dominateurs. Les changements opérés par l'entraîneur Paulo Berrettini ont transformé le cours du jeu, notamment, dans les vingt dernières minutes de la rencontre. Les juniors congolais ont pris de l'ascendant, les Ivoiriens ont couru après le ballon. Hardy Binguila et ses coéquipiers

ont fait de leur mieux jusqu'à trouver la faille à la 75^e minute quand Silvère Ganvoula a remis les deux équipes à égalité.

té face au Sénégal 3-1 en match d'ouverture. Les Sénégalais sont derniers du groupe avec zéro point avec un goal-ave-

claré Paulo Berrettini, en conférence d'après-match. Mais, l'entraîneur des juniors congolais connaît la force de frappe de l'équipe adverse dont il a d'ailleurs reconnu les potentialités. Les diables rouges ont l'obligation d'élever le niveau de jeu face aux Super Eagles avant d'en découdre avec le Sénégal le 14 mars prochain.

Les résultats des deux prochaines rencontres, s'ils sont positifs, permettront aux juniors congolais de se qualifier en demi-finale de cette Coupe d'Afrique. Mais pas seulement puisque la qualification à cette étape de la compétition sous-entend la qualification à la Coupe du monde U-20. Ce mondial se disputera du 20 mai au 30 juin prochain en Nouvelle Zélande. Face au Nigeria et au Sénégal, les Diables rouges vont donc négocier le ticket tant pour la Coupe du monde que pour la suite de cette Coupe d'Afrique de leur catégorie. Faire partir les Super Eagles du Nigeria du statut de favori à celui d'une équipe prenable est le devoir auquel vont s'atteler les juniors congolais le 11 mars. Rien n'est gagné d'avance, rien n'est perdu d'avance non plus. Tout reste à jouer.

De notre envoyé spécial à Dakar, Rominique Nerplat Makaya

Un but partout au finish. L'entraîneur ivoirien a accusé le froid d'avoir, tant soit peu, refroidi ses joueurs en deuxième mi-temps. Qu'à cela ne tienne, les deux formations se sont partagé un point précieux leur permettant de garder espoir pour la suite de la compétition.

Classement

Dans ce groupe A, le Nigeria, ultra favori, conserve la première place avec trois points à l'issue de la première journée. Les Super Eagles l'ont en effet empor-

rage encore plus défavorable. Le Congo et la Côte d'Ivoire se partagent la deuxième place avec un point chacun, même nombre de but marqué, donc même nombre de but encaissé.

Les enjeux des matchs qui restent

Le deuxième match des Diables rouges juniors les opposera au Nigeria, six fois vainqueur de la compétition. Ce sera le mercredi 11 mars. « Nous sommes capables de faire un grand match face au Nigeria », a dé-

JEUX AFRICAINS 2015

Des sélections pas les moindres seront du rendez-vous de Brazzaville

Au soir du 12 avril, le Congo pays hôte des Jeux du cinquantenaire connaîtra déjà les noms des concurrents avec lesquels, ils disputeront la médaille d'or de la compétition de football dans les deux versions. Ce qui est vrai, la compétition ne sera pas une partie du plaisir selon les combinaisons de la manche décisive.

La Confédération africaine de football (CAF) vient de publier les combinaisons du deuxième et dernier tour des éliminatoires des Jeux africains de Brazzaville 2015. Quatorze nations disputent les sept billets qualificatifs à la compétition. Le Congo est d'office qualifié en sa qualité de pays organisateur.

Le plateau masculin de ce dernier tour sera très relevé. Le Burkina Faso croisera sur son chemin la Côte d'Ivoire. Le Burundi accueille l'Égypte. Le Nigeria en découdra avec la Zambie. Le Mali défiera le Sénégal. Le Mozambique affrontera le Ghana. Le Zimbabwe jouera contre le Cameroun, tandis que le Soudan sera aux prises à l'Afrique du sud. Les matchs aller se disputeront le week-end du 20, 21 et 22 mars puis le retour interviendra le 10, 11 et 12 avril. Ce week-end dans le cadre des matchs retour du premier tour, le Burundi a éliminé la République démocratique du Congo après avoir fait jeu égal d'un but partout à Bujumbura. A l'aller, les Burundais l'avaient emporté à Kinshasa 1-0. Le Kenya a fait jeu égal d'un but partout face à l'Égypte, mais pas suffisant pour passer devant cette dernière vainqueur à l'aller 3-0. Le Mozambique a dû attendre la séance des tirs au but pour éliminer l'Ouganda 4-1. Les deux sélections se sont séparées dos à dos 0-0 sur l'ensemble de deux matchs. Déjà vainqueur à l'aller 4-1, le Nigeria n'a fait que confirmer devant le Gabon 2-0. Il a été imité par le Soudan qui a fait autant face à l'Éthiopie 2-0 au retour et 2-1 à l'aller.

Chez les dames, une seule rencontre était au menu. Le Botswana s'est incliné 0-1 devant le Madagascar mais se qualifie grâce à sa victoire à l'aller 3-1

Les combinaisons du deuxième tour chez les dames

Dans cette étape décisive, le Mali affrontera le Nigeria. Le Botswana recevra l'Afrique du sud. Le Ghana accueille le Zimbabwe. La Tanzanie jouera contre la Zambie. L'Éthiopie en découdra avec le Cameroun. La Guinée Bissau s'expliquera avec la Côte d'Ivoire, puis l'Égypte aura pour adversaire le Sénégal. Notons que le tournoi de football des Jeux africains mettra aux prises huit équipes réparties dans deux poules de quatre chacune, tant chez les messieurs que chez les dames.

James Golden Eloué

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe (troisième partie)

Italie, 30^e journée, 2^e division

Ravy Tsouka Dozi n'était pas retenu dans le groupe de Crotone, auteur d'une très précieuse victoire sur Trapani (1-0). Le club calabrais remonte à la 20^e place, à 3 points du premier non-relégable.

République tchèque, 19^e journée, 1^{re} division

Sans Dzon Delarge, en conflit avec sa direction, le Slovan Liberec s'est incliné face à Teplice (0-2). Franci Litsingi était titulaire et a été remplacé à la 80^e. Ulrich Kapolongo est resté sur le banc.

Titularisé, Donneil Moukanza a tenté un lob dès la 1^{re} minute de jeu, mais le gardien du Banik Ostrava a sauvé sur sa ligne. En seconde période, il a été dans tous les bons coups, dont un service parfait sur un but refusé (62^e) et un centre ciselé conclu par une tête sur la barre (68^e) avant d'être remplacé à la 87^e. Brno concède finalement le nul vierge.

Avec 28 points, Teplice est 5^e, à 12 longueurs du podium. Brno est 12^e et reste sous la menace du Slovan, qui compte 5 points de retard.

Roumanie, 20^e journée, 1^{re} division

Toujours privé de Fodé Doré, en rupture avec son club, Cluj s'incline chez le Steaua Bucarest (0-1). Et reste cloué à la dernière place avec 11 points.

Russie, 18^e journée, 1^{re} division

Christopher Samba et le Dinamo Moscou s'imposent 3-1 face à Ufa. Le Dinamo est 3^e avec 35 points, à deux longueurs du second et 9 du leader, mais compte un match en retard à jouer.

Suisse, 23^e journée, 1^{re} division

Le FC Aarau d'Igor Nganga, titulaire au poste de latéral droit, s'incline face à Saint-Gall (0-2). Aarau est 10^e et dernier avec 18 points et 1 longueur de retard sur Lucerne, le 9^e.

Suisse, 23^e journée, 2^e division

Troisième revers consécutif pour Lausanne, battu sur sa pelouse face à Wohlen (0-1). Titulaire, Chris Malonga a été remplacé à la 69^e.

France (Ligue 1), 28^e jour-**née**

Prince Oniangue était titulaire lors de la victoire de Reims face à Nantes (3-1). Associé à Bourillon, le capitaine des Diables rouges a livré un match sérieux (56 ballons joués, 16 duels gagnés pour 11 perdus, 88% de passes réussies). Auteur de deux tirs non cadrés (tête non cadrée à la 18^e, frappe au ras du poteau à la 75^e). À Nantes, Jules Iloki n'était pas dans le groupe. Sans Ladislav Douniama, non retenu, Guingamp s'incline à domicile face à Lille (0-1). Rappelons que Kevin Koubemba était forfait en raison d'une douleur musculaire.

Giannelli Imbula était titulaire lors du carton de Marseille à Toulouse (6-1). L'ancien Guingampais a touché 64 ballons (10 duels gagnés pour 12 perdus, 89% de passes réussies) et 2 fautes commises. Brice Samba junior est resté sur le banc.

De retour de blessure, Christopher Maboulou n'était pourtant pas retenu par son entraîneur lors de la victoire de son équipe face à Nice (2-1).

Dylan Bahamboula n'était pas dans le groupe de Monaco, vainqueur à Evian (3-1).

Camille Delourme